L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.
PAR BULLITT, MAGNE & CIE.
No. 81, rue Chartres.
Journal quotidien........$12 } payable d'avance.
Do trois fois par semaine, $10 }

CANDIDATS WHIGS

CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS,
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 7 FEVRIER 1840.

CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE WHIG.

Les Whigs de la paroisse Jefferson sont priés de se réunir à l'Hôtel de Carrollton, dimanche, 9 février courant, à dix heures du matin, pour sanctionner le choix fait par la convention nationale de Harrisbourg et pour adopter des mesures convenables afin d'assurer le succès de la cause whig dans la Louisiane.

MANUEL J. GARCIA,
T. LACESTIERE LABARE,
N. B. LEBRETON,
THEOPHILE FORTIER,
C. DERBIGNY,
JOHN RICHARDSON,
ELISHA CROCKER.

SIMPLE HISTOIRE.

Wm. H. Harrison est né en Virginie le 9 février 1773.

En 1791, il est nommé par Washington enseigne dans l'armée des Etats Unis.

En 1792, il est promu au grade de lieutenant et, en 1793 il joint le corps d'armée aux ordres du général A. Wayne qui le choisit pour l'un de ses aides de camp.

Le 24 aout 1794, il se distingue particulièrement dans la bataille du Miami et sa belle conduite lui vaut les éloges les plus flatteurs du général Wayne.

En 1795, il est fait capitaine et chargé du commandement du fort Washington.

En 1797, il est nommé, par le président Adams secrétaire du territoire du Nord Ouest et Lieutenant Gouverneur *ex-officio*.

En 1799, il est élu délégué au congrès.

En 1801, il est nommé gouverneur de l'Indiana, et cette même année il est nommé par le président Jefferson, commissaire unique pour traiter avec les Indiens.

En 1809, il est nommé de nouveau par Madison gouverneur de l'Indiana.

Le 7 novembre 1811, il gagne la bataille importante de Tippecanoe.

Le 11 septembre 1812, il est nommé par Madison, commandant en chef de l'armée du Nord-Ouest.

Le 1er mai 1814, commence le siège de fort Meighs, lequel siège dure cinq jours et se termine par la brillante et décisive sortie du général Harrison.

Le 21 juillet a lieu la bataille de Fort Stephenson.

Le 5 octobre 1813, il gagne, sur les troupes anglaises et les Indiens alliés de la Grande Bretagne, la glorieuse et décisive bataille de la Tamise.

En 1814, il est nommé par Madison l'un des commissaires chargés de traiter avec les indiens, et cette même année il conclut, de concert avec ses collègues Shelby et Cass, le célèbre traité de Greenville.

En 1815, il est nommé membre d'une nouvelle commission et conclut, avec MM. McArthur et Graham, le traité de Détroit.

En 1816, il est élu membre du Congrès.

En janvier 1816, il présente une résolution en l'honneur de Kosciusko et la développe dans un des plus beaux discours qui aient été prononcés dans la Chambre des Représentans du Congrès.

Le 16 février 1819, il vote, comme membre de la Chambre des Représentans, contre une clause prohibant l'esclavage dans l'Etat du Missouri et contre une clause tendant à affranchir les esclaves nés dans le même Etat.

Le 18 février, deux jours après, il vote encore contre l'émancipation des esclaves dans l'Arkansas.

En 1819, il est élu membre du Sénat de l'Ohio.

En 1824, il est élu Sénateur au Congrès et nommé par le sénat, en 1825, président du comité militaire en remplacement du général Jackson démissionnaire.

En 1827, il est nommé ministre à Colombie, et, en 1829, il écrit son immortelle lettre à Bolivar, le libérateur de l'Amérique du Sud.

Telle est la vie de l'homme que le parti libéral, le parti du progrès du peuple américain, a choisi pour son candidat à la Présidence des Etats Unis.

On rapporte qu'un mulâtre nommé *John Johnson* a été tué hier dans une auberge de matelots de la troisième municipalité, par un autre mulâtre appelé Amos Cumming qui l'a frappé à la caisse, d'un coup de poignard.

NEW-YORK.

Nous avons reçu des journaux de New York jusqu'au 26 janvier, et à cette date le steamer *British Queen* n'avait pas paru. Ce retard extraordinaire inspire de vives inquiétudes. Nous espérons cependant que les craintes des alarmistes ne seront pas fondées et que son départ aura été retardé de quelques jours par quelque circonstance imprévue.

EXTRAIT DE NOTRE CORRESPONDANCE DE WASHINGTON.

Washington, 27 janvier 1840.

M. Webster et M. Tallmadge se sont tous les deux présentés au sénat aujourd'hui; ils ont été admis au serment, le Vice-Président les a reçus avec une véritable cordialité et beaucoup d'autres membres échangeaient avec eux d'amicales salutations. C'était un beau moment pour Nathaniel P. Tallmadge! Il rentrait, en dépit des intrigues et de la volonté formelle du peuple, dans cette chambre qui avait été autrefois le théâtre de ses services et de ses travaux. Pourquoi n'a-t-il pas pu arriver assez tôt pour voter contre le bill de la Sous-trésorerie?

M. Davis du Massachusetts, du comité du commerce, a fait un rapport sur une pétition demandant la remise des droits [drawback] sur le charbon à l'usage des batimens à vapeur qui font les traversées d'Angleterre. Après discussion, le sénat renvoie le rapport et en ordonne l'impression.

M. Wright, du comité des finances, demande que le comité soit déchargé de l'examen ultérieur de la correspondance qui a eu lieu entre la trésorerie des E. Unis et les gouvernemens étrangers à l'occasion des règlemens fiscaux. Cette motion est accueillie.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—M. Jones a fait un rapport sur un bill faisant des appropriations pour dépenses civiles et diplomatiques, et présente une résolution pour inviter le Greffier à faire imprimer ce bill ainsi que d'autres dont le rapport a été fait. M. Giddings de l'Ohio a proposé un amendement pour que le Greffier fut invité à faire imprimer au plus bas prix possible. Cette motion qui a excité l'hilarité des locofocos, a passé en dépit de leurs manœuvres et de leur opposition, ils ont en vain essayé de la faire rapporter.

La chambre a repris l'examen des mémoires et pétitions, ayant rapport à l'esclavage, à l'abolition &c. M. Johnson du Md. a pris la parole et présenté des observations sur cet important sujet. Aucune décision n'a été prise.

NOUVELLES DE L'OUEST.

Les nouvelles qui nous arrivent de l'Ouest sont des plus satisfaisantes pour la cause de la liberté et de la réforme. Des passagers arrivés hier de Louisville disent que les Etats de l'Indiana, de l'Ohio et du Kentucky sont, quoiqu'il puisse arriver, pour Harrison qui est sûr d'y obtenir une immense majorité. Partout le peuple s'aperçoit qu'il a été trompé, et partout il est décidé à briser ses idoles, à renier ses faux dieux. Le règne de Van Buren, Kendall, Swartwout & Co. est passé.

Pendant la traversée du beau steamer Gray Eagle de Louisville, ici, on a eu l'idée de prendre les voix de tous les passagers ayant droit de voter, pour un président des Etats Unis, et sur 57 votans le général Harrison a obtenu 41, Van Buren 15 et M. Clay 1. Il faut remarquer même que la plus grande partie des voix de Harrison lui ont été données par les passagers du pont, c'est-à-dire par le véritable peuple de l'Ouest.

ARKANSAS.

L'arrivée du steamer John Jay, venant de Little Rock, nous a mis en possession du *Arkansas Times* du 27 janvier.

Il paraît que la plus grande unanimité règne parmi les whigs de l'Arkansas. De nombreux *meetings* ont été tenus à *Batesville* et à Little Rock et partout on paraît décidé à affranchir ce pays de la domination d'une faction désorganisatrice et liberticide.

HAVANE.

Le steamer *Natchez*, capitaine Swiler, est arrivé hier matin de la Havane, et nous devons à l'obligeance du capitaine, des journaux jusqu'au 1er. courant.

Le *Noticioso y Lucero* du 26, parle d'un incendie considérable qui aurait eu lieu à Mexico, dans la partie de Portacoeli; cependant les lettres que nous avons reçues directement de Vera Cruz, sous la date du 4 janvier, et qui par conséquent sont postérieures à celles reçues à la Havane, n'en disent rien.

Les journaux Mexicains et ceux de la Havane donnent les détails de la brillante réception faite à Mexico à l'ambassadeur Espagnol; mais il ne faut pas perdre de vue que cet ambassadeur est Don Antonio Calderon de la Barca, l'un des plus beaux talens dont l'Espagne s'honore.

Par un décret du capitaine Général de l'isle de Cuba les pièces de deux réaux de *Vellon*, portant l'effigie de la Reine d'Espagne, connues sous la dénomination de *pecetas Isabelinas*, n'auront plus cours dans toute l'étendue de l'île de Cuba que pour leur valeur intrinsèque de cinq à la piastre; en attendant que pareille mesure soit prise pour celles désignées sous le nom de *pecetas sevillanas*.

Les douanes de la Martinique et de la Guadeloupe ont reçu des modifications très importantes qui doivent être mises à exécution en mars prochain. Les droits sur le bœuf salé, qui est en grande partie importé des Etats-Unis, ont été diminués de 15 francs qu'ils étaient à 10 francs. Les droits sur le riz et la farine ont également été réduits. Plusieurs articles qui étaient prohibés, et que l'on introduisait en contrebande par les îles voisines, seront désormais admis en payant des droits d'entrée fort modérés. Parmi ces articles sont les chapeaux de Panama et un grand nombre d'instrumens aratoires.

Le tabac paie 30 fr. en feuilles et 30f manufacturé. Ce droit a été fixé comme un droit prohibitoire d'après l'avis du conseil colonial.

Les droits *ad valorem* sont abolis. Ils seront fixés à l'avenir sur le poids, la mesure ou autrement, excepté dans les cas où cela serait impraticable.

Les vins de Madère et de Ténériffe seront admis moyennant le paiement des droits proportionnels.

Le trois-mâts anglais *Scotland* est parti le 26 du mois dernier de Charleston avec une cargaison se composant de 2718 balles de coton pesant en tout 980,000 livres, et de 749 barils de thérébentine. Ce navire, ainsi chargé, ne tire que 14 pieds et demi d'eau.

Nous recevons une nouvelle communication au sujet de la représentation de mardi soir; et bien que nous n'en connaissions pas l'auteur, nous nous empressons de l'admettre parce qu'elle exprime avec convenance une opinion contraire à celle que défendait une lettre insérée dans notre feuille d'hier: notre impartialité nous en fait un devoir. Nous ferons observer seulement que dans le no. du 5 courant il n'y a pas dans les quelques lignes que nous avons consacrées au théâtre, le moindre blâme jeté sur la conduite de M. le Recorder; nous nous sommes contentés de raconter ce qui s'était passé à la Salle d'Orléans.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,

Je n'ai pu lire sans étonnement dans votre numéro d'hier 5 février, un article dans lequel, sans explication aucune vous cherchez à jeter le blâme sur la conduite qu'a tenue M. P. Bertus, Recorder de la 1ère municipalité, à la représentation du vaudeville de M. P. Canonge. La chute méritée de cette pièce sans intérêt et sans originalité a soulevé parmi les rares spectateurs qui assistaient à sa première épreuve, un scandale qu'il était du devoir d'un magistrat chargé du maintien du bon ordre et présent au lieu du tumulte, de faire cesser avant que cette scène qui n'était alors qu'orageuse et plaisante, ne se fût changée en une scène de sang.

Le *Mardi Passeport* contenait des expressions ordurières et graveleuses et fruit du cerveau d'un de nos jeunes Creoles qui promet le plus, ne pouvait et ne devait pas réussir au milieu de notre population où chaque spectateur avait à défendre les chastes oreilles de sa femme, de sa fille ou de sa sœur, des atteintes trop rudes du langage que l'auteur prête à ses personnages; nous pardonnons ces libertés grandes à Molière qui n'a jamais écrit pour notre siècle, mais pour le sien; et ensuite, parce que chacune de ses pièces est un chef-d'œuvre. Et certes, M. Canonge ne peut revendiquer ce titre, qui serait son excuse pour sa pièce.

Le public en justifiant la préface que l'auteur a mise à son ouvrage, n'a fait que confirmer ses prévisions. M. le Recorder n'a fait que son devoir et loin de le blâmer en n'obéissant qu'à une partialité commandée par l'amitié, il n'aurait dû trouver en vous que des éloges ou du silence. Trop longtemps nos magistrats sont restés inactifs au milieu des scènes de désordre dont notre ville est souvent le théâtre. Nous ne sommes pas habitués à rencontrer de l'opposition à nos passions: le Théâtre d'Orléans en a souvent fourni la preuve; et les journaux qui blâmaient hautement le manque d'énergie de la part de nos magistrats, justifient aujourd'hui par votre organe, la vérité de ce vieux proverbe "Qu'il est impossible de contenter tout le monde et son père."

UN ABONNE.

THEATRE D'ORLEANS.

RICHARD SAVAGE—*Drame en 5 actes, par M. Charles Desnoyer.*

Le succès de *Richard Savage* est aujourd'hui bien assuré: les deux premières représentations n'ont fait pour ainsi dire que mettre en goût le public, et nous ne doutons pas qu'il vienne en nombre respectable faire de la troisième un véritable triomphe. Nous comprenons sans peine cet enthousiasme, que nous sommes loin de partager. Le drame de *Richard Savage* est en effet disposé pour la scène avec une grande habileté ou plutôt avec une admirable connaissance des sympathies de la foule au théâtre; il renferme de plus un assez bon nombre de situations pathétiques, d'effets saisissans et de déclamations émouvantes pour justifier la popularité dont il jouit déjà et qui va s'accroître encore, nous n'en doutons pas; mais toutes ces conditions de succès ne suffisent pas cependant, ce nous semble, à en faire une œuvre dramatique de quelque valeur, littérairement parlant. Intéressante, animée, pleine de mouvement, vivement conduite, elle peut plaire au théâtre et ne supporterait pas une lecture sérieuse: voilà du moins l'impression qu'elle nous a laissée; et si nous l'exprimons, ce n'est pas le moins du monde pour faire opposition à la majorité; mais parce que, bonne ou mauvaise, nous avons pris l'habitude de dire franchement notre pensée sur toutes les œuvres théâtrales qui paraissent ici, sans jamais prétendre à la faire prévaloir, sans jamais prétendre non plus qu'elle vaille mieux qu'une autre, la soumettant en toute humilité à ce public qui juge tout aussi bien le feuilletoniste que le dramaturge et qui, tout en applaudissant celui-ci, a pleinement le droit de siffler celui-là. Nous tachons seulement de donner quelque valable raison pour prouver que notre opinion n'est pas dépourvue de tout bon sens. Arrivons donc au fait.

Il s'est rencontré dans le siècle dernier parmi les poètes d'Angleterre un homme qui se croyait et qu'on disait le fils d'une grande dame; cet homme se fit connaître par une épouvantable satire contre sa mère qui le reniait: il avait assez de talent pour sortir de la foule et se créer une position; mais l'âpreté de son caractère et les désordres de sa vie devaient toujours l'empêcher de la conserver. Cet homme, c'était Richard Savage, le héros de la pièce actuelle; mais les auteurs n'ont guère pris que le nom; ils ont bâti sur ce nom une intrigue qui s'inquiète fort peu de la vérité historique, fort peu du caractère de Richard, fort peu des événemens qui ont marqué l'existence de cet infortuné; mais qui a le mérite d'être assez fertile en incidens pour tenir en haleine la curiosité du spectateur.

Lady Macclesfield a eu, d'une liaison clandestine avec Lord Rivers, un enfant: pour se débarrasser de cet enfant qui sera Richard Savage, elle l'a livré, sans se faire connaître, à la pauvre Nancy Gore. Cette femme a élevé Richard comme si c'était son propre fils et grâce aux secours qu'elle recevait d'une main inconnue, elle lui a fait donner une brillante éducation qui l'a mis en rapport avec des jeunes gens destinés à jouer un rôle dans le monde. Un jour malheureusement les secours ont cessé; et Richard, pour faire vivre Nancy Gore qu'il croit sa mère, a été obligé de se faire ouvrier et d'entrer dans la boutique d'un cordonnier.

Mais au milieu de ses grossières occupations, Savage a senti le feu poétique s'éveiller en lui; au lieu de tenir régulièrement les comptes de son patron, il s'oublie jusqu'à griffonner des vers sur les livres et les factures. Aussi maître Jonathan Digg le voit d'assez mauvais œil et lui répète avec une colère mêlée d'ironie: "Faites des souliers, mon garçon, faites des souliers!" Savage aime mieux faire des tragédies; et celle de *Thomas Overbury* est presque achevée, mais comment la faire représenter? Sur ces entrefaites arrive Richard Steele, l'un des journalistes les plus influens de l'époque, qui reconnaît dans l'ouvrier auquel il vient faire une commande, son ancien camarade de collège. Richard Steele, brave et digne cœur, ami fidèle et chaud, promet à Savage de faire jouer sa tragédie, de lui créer une renommée, une position brillante, lui offre en attendant sa bourse et l'arrache à sa triste profession. Grâce au patronage de Steele, dont la plume est devenue une puissance Savage est bientôt lancé dans le monde littéraire et dans le monde aristocratique.

Une pensée seule trouble le bonheur de Savage; il a appris, avant de sortir de chez Jonathan Digg, que Nancy n'est pas sa mère; il voudrait découvrir celle à laquelle il doit le jour; il voudrait avoir un nom, il voudrait avoir une mère; mais sa mère se cache bien! Pourtant Richard Steele, qui n'a pas abandonné son ami, a des soupçons qui se tournent bientôt en certitude: Lady Lushington, la femme du gouverneur de Londres, autrefois Anna de Macclesfield, est la mère de Savage! Steele hasarde auprès de cette femme une tentative infructueuse; Savage à son tour vient la supplier de ne pas repousser son fils. En vain il est à ses genoux, en vain il pleure, en vain il cherche à l'attendrir par les prières les plus touchantes; elle reste insensible et froide: "Je ne vous connais pas, répond-elle, je n'ai point de fils!" Et quand, au milieu de cette scène, apparaît Lushington, cette femme sans entrailles appelle ses gens: "Jetez cet homme à la porte; vous voyez bien qu'il est fou!" Les valets obéissent.

Lady Lushington n'en restera pas là; il faut qu'elle se débarrasse de Savage. Elle va le trouver elle-même chez Nancy Gore où le malheureux s'est réfugié dans son désespoir: elle veut qu'il parte. Savage refuse. Il ne sait pas ce dont est capable l'impitoyable mère à laquelle il ne demandait qu'une parole d'amour! Elle est à peine sortie qu'on frappe chez Nancy Gore et Lushington lui-même, escorté de shérifs entre: "Arrêtez cet homme et conduisez-le à Bedlam. Il est fou!" Mais avant que cet ordre ait pu être exécuté, Richard Steele arrive à la tête d'une foule d'hommes du peuple; une lutte s'engage et Lushington est tué. Cette rébellion, ce meurtre ne peuvent pas rester impunis; aussi retrouvons-nous bientôt les deux Richard en prison.

Le procès des deux accusés ne languit pas; et la Cour du banc du Roi les condamne tous les deux à mort; mais la sentence doit être approuvée par le Lord-Chef de justice. Or le Roi vient d'élever à ce haut emploi un banni rappelé de l'exil; c'est Lord Rivers, c'est le père de Savage! Lord Rivers ignore que dans ce procès il va décider de la vie de son fils, et Savage ne sait pas le nom du magistrat devant lequel il comparait! La reconnaissance entre le père et le fils n'a lieu que lorsque le premier, forcé par sa conscience, a signé la sentence du second: elle est pleine d'angoisses et de désespoir. Heureusement un bon génie veille sur Savage: Nancy Gore est parvenue jusqu'à la Reine d'Angleterre; elle a obtenu la grâce de son fils adoptif et celle de Richard Steele. Elle arrive à temps pour les sauver tous deux: "Ah! s'écrie Savage en s'élançant dans ses bras, vous êtes ma véritable mère!"

Voilà, à quelques épisodes près, le canevas de *Richard Savage*. Assurément toute cette histoire n'est pas dépourvue d'invention; mais n'est-elle pas en même temps pleine d'invraisemblances? Elle est bien découpée pour la scène, avons-nous dit; les auteurs n'ont manqué aucune des péripéties, aucun des coups de théâtre qui enlèvent toujours les bravos; mais ces péripéties, ces coups de théâtre sont vulgaires; et l'exécution littéraire n'y rachète aucunement la vulgarité. En outre, et ici notre analyse est impuissante à faire sentir ce défaut, les sentimens y sont presque toujours exagérés dans leur expression, et le style en somme est à la hauteur de celui qui traîne depuis tantôt dix ans dans tous les mélodrames. Nous voudrions que l'espace nous permît d'appuyer ces critiques de quelques citations; par malheur cela ne nous est pas permis. Mais il sera facile à ceux qui s'intéressent aux questions littéraires, de se convaincre en lisant ou même en allant voir *Richard Savage*, que ces critiques ne sont pas tout à fait sans fondement.

Nous le répétons donc, ce drame n'a aucune valeur littéraire; mais il intéresse ou plutôt il excite la curiosité. Il a eu grand succès ici, et les acteurs y ont été pour une bonne part, sinon pour la meilleure. Perrin, dans le rôle de Savage, a eu de beaux moments; il a rendu certains passages avec une véritable inspiration; Mme. Perrin, dans celui de Nancy Gore, a déployé une sensibilité qui, pour être quelque fois exagérée, n'en a pas moins produit un grand effet. Courtot a été excellent sous l'habit de Richard Steele; il a bien saisi le caractère, les allures, la physionomie de ce personnage; il a trouvé de la verve, de la chaleur où il en fallait; c'est une des bonnes créations de ce jeune artiste. Grâce à ces trois acteurs, on ira plus d'une fois encore applaudir *Richard Savage*; et le mal que nous avons dit de ce drame sera peut être pour lui, aux yeux de certaines personnes, une nouvelle recommandation.

P. A.

P. S. Ce soir le *Domino Noir* avec Mlle. Calvé. Serons-nous plus heureux que les deux premières fois; et entendrons nous enfin cet opéra avec tout l'ensemble et la perfection qu'on y doit désirer? La dernière représentation d'*Anne de Boulen* nous donne bon espoir pour celle du chef-d'œuvre d'Auber. Dans tous les cas il y aura foule.

SENAT DE LA LOUISIANE.

Présidence de M. Garcia.

Séance du 6 février.

Ce jour était fixé pour l'organisation de la haute cour d'accusation chargée de juger le procès intenté par la chambre des représentans contre l'honorable Félix Bosworth, juge de la paroisse de Carroll.

A une heure trois quarts l'appel nominal a eu lieu et a constaté la présence des membres suivans: MM. Garcia, président, Armant, Briscor, Derbigny, Ducros, Dupré, Penn et Winn—total 8.

MM. Hen et Porche sont excusés pour cause d'indisposition.

Le sénat n'étant pas en quorum et plusieurs membres ayant fait entrevoir qu'à une heure aussi avancée il était impossible de réunir une majorité, sur motion le sénat s'est ajourné à demain, à 11 heures du matin.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Mercredi, 5 février 1840.

M. WADSWORTH présente une résolution pour requérir le Trésorier de l'Hôpital de Charité d'avoir à présenter sous dix jours le compte des recettes et dépenses de cet établissement, durant l'année qui vient de s'écouler. Adoptée.

M. KING présente une pétition de J. F. Muse demandant une charte pour un chemin de fer et d'autres objets. Renvoyée au comité des améliorations.

M. MUSE présente une pétition de J. Hutchinson demandant la tutelle de mineurs y dénommés &c. Renvoyée à un comité composé de MM. Muse, Thomas et Ratliff.

M. WADSWORTH présente une résolution pour requérir l'avocat du Premier District Judiciaire d'avoir à fournir à la Chambre un état des personnes condamnées pour infraction aux lois sur le jeu &c. Adoptée.

M. WILSON fait, au nom du comité, un rapport sur une pétition pour l'établissement d'un bac sur le Willow chute. Première lecture.

M. F. D. CONRAD introduit un bill pour interdire à certains bateaux le commerce sur le Mississipi dans les limites de cet Etat. Le titre est lu pour la première fois.

M. MUSE introduit un bill pour régulariser la célébration des mariages; abolir l'article 101 du code civil &c. Ce bill sera imprimé et renvoyé au comité judiciaire.

ORDRE DU JOUR.

Adoption de trois bills: 1o. bill pour amender l'acte relatif à l'amélioration des bayous Glaize et Rouge. 2o. bill pour venir à l'aide du shérif de Ste-Marie. 3o. bill pour régulariser le mode de composition du jury de la Cour de District.

Message du Sénat annonçant à la Chambre que le Sénat concourt à la résolution amendée qui fixe ce jour pour l'élection du Trésorier de l'Etat. La Chambre, après quelques instans de suspension, répond au Sénat qu'elle est prête, et le Sénat se rend dans la salle des Représentans. On vote; et M. F. Gardère est élu à l'unanimité.

L'orateur soumet à la Chambre une communication du greffier de la Cour Criminelle de la Nouvelle-Orléans. Renvoyée au comité judiciaire.

Le bill intitulé: Acte pour venir au secours d'Alexandrina Deville, introduit à la dernière session et rapporté à celle-ci par le comité des affaires non terminées, passe et est inscrit pour la troisième lecture.

Le bill intitulé "Acte pour établir une capitation et pour l'extension du suffrage universel est lu pour la seconde fois. La chambre se forme en comité général; M. Ratliff est au fauteuil. Une motion subsidiaire de M. Baillio est rejetée après une discussion à laquelle prennent part MM. Dunbar, Davidson, Muse, Brashear et Morse.

M. CONRAD demande que ce bill, qui renferme de si graves intérêts que la discussion n'en peut être trop approfondie, soit déposé sur le bureau, sujet à l'appel de la chambre.

M. BAILLIO fait valoir des motifs assez puissans pour que cette décision commence sur le champ.

M. DAVIDSON prétend qu'on doit être prêt pour la discussion. Il pense du reste qu'il faut s'en rapporter à l'opinion de la chambre.

M. BRASHEAR assure qu'il est prêt pour la discussion.

M. MORSE fait observer que la motion de M. Conrad ne saurait avoir pour but que d'éloigner l'adoption d'un bill qui a une si haute importance pour toute la communauté. Il ajoute que l'intérêt du pays réclame cette loi, et qu'il faut la discuter et la voter dans le plus bref délai.

M. CONRAD retire sa motion.

M. CLAIBORNE croit que la majorité se prononcera contre ce bill; et il ajoute que pour lui il votera contre, et qu'en agissant ainsi il croira remplir les intentions de ses constituans, et défendre la constitution.

M. MORSE au contraire croit que le peuple réclame ce bill et que la chambre ne doit pas s'y opposer. Ce bill n'est aucunement une attaque à la constitution.

M. DUNBAR croit aussi que le bill ne saurait nuire à la constitution. Il arrive au fond de la question, et pense qu'il est de toute justice d'étendre le droit de suffrage à tous les citoyens qui payent une taxe personnelle. Cette mesure aura en outre l'avantage d'accroître les ressources pécuniaire de l'Etat. Il finit en assurant que ce bill est populaire et que son adoption ne saurait inspirer aucune crainte.

M. WADSWORTH s'oppose à l'extension du suffrage. Il croit que cette extension qui serait avantageuse, dans le Kentucky ou le Tennessee, serait désastreuse en Louisiane. Elle détruirait l'influence des paroisses au profit de la Nouvelle Orléans; et que, dans cette ville même, l'influence même ne resterait pas à la population permanente, mais passerait bientôt aux étrangers qui affluent chaque année dans cette ville. Il insiste sur les funestes conséquences qu'aurait selon lui l'adoption de ce bill.

M. C. M. CONRAD prétend que ce bill ne passera que si la Chambre a changé complètement d'opinion depuis l'an dernier. Il assure qu'il est en opposition directe avec l'esprit de la constitution et les véritables intérêts du pays.

M. MUSE dit qu'il est dévoué aux institutions de la Louisiane et qu'il ne veut pas de la *mobocracie* du Mississipi. Il votera contre le bill quelque doive être pour lui le résultat de son vote. M. Davidson parle en faveur du bill, et enfin M. Brashear le combat à son tour avec une grande énergie, et finit en disant que, dans la Louisiane surtout, la propriété doit être la base de la Représentation.

Après cette discussion, la question de savoir si le bill doit être déposé indéfiniment sur le bureau est mise aux voix; et cette motion est adoptée à la majorité d'une voix.

La Chambre s'ajourne à demain 10 heures.

Nous sommes priés d'appeler l'attention du public sur la vente des effets mobiliers de la succession de C. F. LeBaron qui sera faite aujourd'hui, à 10 heures, par le ministère de MM. Beard et Kendig.

DERNIERES DATES.

New-York	jan 26	Liverpool	dec 16
Boston	jan 24	Londres	dec 16
Philadelphie	jan 25	Havre	dec 16
Washington	jan 27	Paris	dec 15
Baltimore	jan 27	Bordeaux	dec 11
Charleston	jan 31	Madrid	dec 8
Vera Cruz	jan 28	Cadiz	dec 6
Tampico	dec 30	Havane	fev 1
Mexico	dec 30	Houston	fev 1

COMMERCIAL.

PRIX COURANT DE LA HAVANE, Samedi, 1 Fev. 1840.

PROVISIONS		DE	A	REMARQUES
Bœuf légère et lourde	bar	[illegible]	[illegible]	
Haricots blancs	bar	10	12	
Bœuf No 1 & 2 Prime et Mess	bar	10	16	
N. York & Boston	ar	14	16	
Fumé	bl	12	14	
Beurre américain jaune	qtl	[illegible]	[illegible]	
d'Europe	qtl	[illegible]	[illegible]	
Chandelles moulées	qtl	[illegible]	[illegible]	
Blanc de Baleine		[illegible]	[illegible]	
Fromage américain	qtl	[illegible]	[illegible]	
Allemand		[illegible]	[illegible]	
Morue 30 liv		[illegible]	[illegible]	
En boucaud		[illegible]	[illegible]	
Maïs en grain		[illegible]	[illegible]	
Farine de Philadelphie et Balt.	bar	[illegible]	[illegible]	
N. Orléans		[illegible]	[illegible]	
Jambons d'Europe	qtl	[illegible]	[illegible]	
Américain de l'E.		[illegible]	[illegible]	
N. Orléans		[illegible]	[illegible]	
Macquereaux No 1	bl	[illegible]	[illegible]	
Huile française	ar	[illegible]	[illegible]	
Espagnole		[illegible]	[illegible]	
Porc en maison de l'est et mess	bar	[illegible]	[illegible]	
N-Orléans		[illegible]	[illegible]	
Désossé		[illegible]	[illegible]	
En es boites		[illegible]	[illegible]	
Porter de Londres	dou	[illegible]	[illegible]	
Pommes de terre	bar	[illegible]	[illegible]	
Raisins de Malaga	bot	[illegible]	[illegible]	
Riz	qtl	[illegible]	[illegible]	
Savon Castille	qtl	[illegible]	[illegible]	
Jaune		[illegible]	[illegible]	
Tabac du Kentucky en boucaud	qtl	[illegible]	[illegible]	
Thé de gunpowder	liv	[illegible]	[illegible]	
Vermicelle de Cadix et Génois	qtl	[illegible]	[illegible]	
ESPRITS & VINS				
Cognac	gal	[illegible]	[illegible]	
Genièvre de Hollande		[illegible]	[illegible]	
d'Allemagne		[illegible]	[illegible]	
Ditto Dutch en pipes		[illegible]	[illegible]	
Eau de vie Espagnole blanc	pipe	[illegible]	[illegible]	
Teneriffe en damejeannes	dam	[illegible]	[illegible]	
Vin de Bordeaux	barrique	[illegible]	[illegible]	
en caisses	do	[illegible]	[illegible]	
Marseilles		[illegible]	[illegible]	
Vin de Catalogne	pipe	[illegible]	[illegible]	
Champagne	do	[illegible]	[illegible]	
EXPORTATIONS				
Aguardiente ou tafia	pipe	25	27	
Cochenille en dépot	ar	31	33	
Café 1re qualité	qtl	[illegible]	[illegible]	
2me et 3me do.		[illegible]	[illegible]	
Triage		[illegible]	[illegible]	
Miel	gal	[illegible]	[illegible]	
Indigo en dépot	liv	[illegible]	[illegible]	
Bois de teintures, Campêche		[illegible]	[illegible]	
Mélasse par barillets	gal	[illegible]	[illegible]	
Sucre assorti blanc / brun	ar	[illegible]	[illegible]	
blanc seul	do	[illegible]	[illegible]	
brun seul	do	[illegible]	[illegible]	
Jaune	do	[illegible]	[illegible]	
Cigarres		[illegible]	[illegible]	
Tabac des îles sous le vent		[illegible]	[illegible]	
Cire blanche	ar	[illegible]	[illegible]	
jaune	do	[illegible]	[illegible]	
Salsepareille de Hond en dépot	qtl	[illegible]	[illegible]	

CHANGES.

Sur Londres	10 à 12 prime
Sur les Etats-Unis	pair à 1 prime
Nouvelle Orléans	1 à 2 escompte
Espagne	5 à 6 prime
Paris	pair à 1 escompte

FRET

Baltique, Hambourg & Brême, Grande Bretagne, Cowes et un marché, France — £3 17 [illegible]; France [illegible] p. ton.
Méditerranée [illegible]
Pour les E. Unis: [illegible] par caisse de sucre; [illegible] par quart de café; [illegible] par boucaud de mélasse.

ETAT comparatif des entrées et des sorties, dans le port de la Havane, pendant les deux dernières années.

	Entrées 1838	Entrées 1839	Sorties 1838	Sorties 1839
Janvier	144	150	109	[illegible]
Février	135	169	145	[illegible]
Mars	126	169	171	[illegible]
Avril	112	192	142	[illegible]
Mai	116	122	[illegible]	[illegible]
Juin	139	119	[illegible]	[illegible]
Juillet	139	92	[illegible]	[illegible]
Aout	110	97	[illegible]	[illegible]
Septembre	92	93	96	[illegible]
Octobre	124	106	103	[illegible]
Novembre	115	121	90	[illegible]
Décembre	116	114	116	[illegible]
Total	1361	1605	1514	[illegible]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Seaman, Nickerson, Baltimore, Bedford [illegible]
Barque Lucretia, Lewis, Trieste, [illegible]
Brick Caribou, Halsey, Kingston, Ja. J W Za[illegible]
Goël. Cometa, (Mex.) Bassi, Campêche, [illegible]
Goël. Charlotte, Perry, Pensacole, J[illegible]

ARRIVES.

Bateau de remorque Huntsville, D[illegible], ayant mis en mer les navires Ellen [illegible] dian—il n'a rien amené dans le port. [illegible] N. E. le 5 courant, dans l'après-midi [illegible] ment en vue.
Goël. Davy Crockett, Jarvis, de Pens[illegible]
Goël. Byron, Pearsall, de Velasco.
Goël. Good Interest, Creighton, de Pens[illegible]
Goël. Rob Roy, Miner, de la baie Monteg[illegible]
Navire à vapeur Natchez, Swiler, de la Ha[vane] [illegible] fev) à Van Wyck & co.
Steamer Grey Eagle, Shallcross, [illegible] chargé de produits.
Steamer New Albany, Montg[illegible] avec du coton, &c.
Steamer Echo, Yarrington, [illegible] de coton, &c.
Steamer Paragon, Rayland, [illegible] de produits.
Steamer Ann, Sweeny, [illegible] avec du coton, &c.
Steamer Levant, Laurent, [illegible] avec du coton, &c.
Steamer John Jay, Mason, [illegible] Rock, avec du coton, &c.
Steamer Ariel, [illegible] Houston, de Thibodeauxville—avec du coton, &c.

MEMORANDA.

Le steamer [illegible] envoyé un mauvais temps dans [illegible] de la Havane, et n'a éprouvé aucune avarie [illegible] à la Havane le 1er. courant, le brick [illegible] en 11 jours de N. York.
[illegible] 21 janvier.—Partis—Goel. St. Thomas, [illegible] N O; brick San Pablo, Pla, do; goël. Ulysses, Marstang, do.

A Mr. F. Durrive.

La calomnie et la délation marchent de front, mais pour être bon calomniateur il faut avoir plus de talent que pour dire la vérité, et surtout il faut avoir bonne mémoire; or donc écoutez vos propres paroles alors que vous vous teniez sous le masque que je viens de déchirer.

"M. Louis LeBeau m'a déclaré qu'il existait un pacte entre lui, Messrs. Pilié, Hilisberg et Edmond J. Forstall, par lequel ces messieurs s'étaient engagés sur leur parole d'honneur à ne jamais voter pour le papier d'aucun Directeur de Banque où le papier de Messrs. Lazardi et les autres maisons de commerce dans lesquelles Mr. E. J. Forstall est intéressé, n'était pas escompté.—" Voilà pour le masque—Voyons maintenant le délateur:

"Voici le fait:—Je me plaignais à Mr. LeBeau de son opposition au papier de ma maison, et lui disais que rien à mes yeux ne pouvait justifier une semblable conduite de sa part; alors pour me donner une idée de ses bonnes dispositions à mon égard, il me dit, que lorsque quelques jours auparavant je l'avais informé que j'allais offrir un billet à l'escompte de la Banque des Citoyens, le priant de le prendre en considération, il était de suite allé trouver Mr. E. J. Forstall, afin de lui demander s'il consentait à ce qu'il (Mr. LeBeau) l'appuyât; que Mr. Forstall lui avait répondu que quant à celui-ci, il le laissait libre d'en agir comme il le croirait convenable."

Je dis délateur, parceque alors que se tenaient ces prétendues conversations, c'était deux amis d'enfance qui se contaient mutuellement leurs petits griefs, et ce sont ces conversations torturées avec art, dont se sert maintenant l'ami contre l'ami, pour satisfaire *l'intrigue la plus déhontée*—Mais venons au fait—Il ne s'agit plus d'un pacte pour voter contre le papier de tout directeur qui oserait rejeter le papier de Mr. Forstall; mais bien d'un pacte pour rejeter le papier de la maison Wm. G. Hewes & Co. Eh bien! voyez écrouler la calomnie—C'est en juillet que tout ceci se passait, Mr. Forstall a à peine siégé pendant ce mois—n'a pas siégé du tout en août et donna sa démission dans les premiers jours de septembre; deux voix suffisaient pour clore le compte de Messrs. Wm. Hewes & Co., et cependant voici quel a été son mouvement de février 1839—à janvier 1840.

	comme tireurs	comme endosseurs
11 Février	$16,115	$14,095
7 Mars	24,530	12,490
4 Avril	29,590	19,000
2 Mai	20,190	14,255
3 Juin	18,370	18,500
3 Juillet	16,870	9,890
5 Août	17,900	8,730
5 Septembre	15,650	16,695
3 Octobre	11,810	18,760
4 Novembre	6,160	17,545
5 Décembre	6,250	17,450
2 Janvier	11,245	17,845

Et pendant tout l'été, MM. L. G. Hilgsberg, Jh. Pilié et moi étions toujours présents. Que dit maintenant le calomniateur? Ce ne sont plus des paroles que chacun peut à son gré arranger selon le but qu'il veut obtenir; ce sont des faits; où est donc le pacte? était-ce en juillet? non, car le compte de Messieurs Wm. G. Hewes & Co. s'élevait alors à $16,870, comme tireurs; était-ce en août? non, car le compte s'élevait à $17,900, toujours comme tireurs, et l'on sait qu'à cette époque la Banque était forcée d'effectuer des rentrées; était-ce donc en novembre? mais alors Mr. Forstall avait cessé d'être directeur. Mais c'est assez, la Législature s'est chargée de cette investigation, justice sera alors rendue à qui de droit; en attendant, je ne fatiguerai plus le public de mes querelles particulières.

L. LEBEAU.

Nelle-Orléans, ce 6 février 1840.

Nous sommes autorisés à annoncer qu'à la demande d'un grand nombre des citoyens des trois municipalités, M. WILLIAM FRERET, a consenti à se présenter comme candidat à la place de maire à la prochaine élection.

Nous sommes autorisés par Mr. E. MONTEGUT à annoncer qu'il est candidat à la place de Maire, à la prochaine élection. 5 fev—

Messieurs les Editeurs, Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. GAIENNIE, Esq. sera soutenu comme maire à la prochaine élection et qu'il obtiendra les votes des 1ère, 2de et 3ème MUNICIPALITES.

Messieurs les Editeurs, Ayez la bonté d'annoncer Mr. JOSEPH KENNEDY, comme candidat pour maire de la ville, à la prochaine élection, et il sera soutenu par UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Monsieur l'Editeur, Veuillez annoncer dans votre estimable journal que le COLONEL CHS. CUVELLIER, cédant aux vœux exprimés publiquement par un grand nombre de ses concitoyens est candidat pour la Mairie à la prochaine élection. 21 déc— VOX POPULI

Nous sommes autorisés à annoncer que Mr François Busson à la requête d'un grand nombre de ses concitoyens, se porte candidat à la place de Maire. Il recevra le vote de nombreux partisans. 27d

SAVON—600 caisses savon extra No. 1, de Gould & Winchester, à vendre par EDW. SPRAGUE, 22, Douane. 7 fev

CHANDELLES DE SUIF—200 caisses de 4, 5, 6 et 8 à la livre, de la marque de W. Winchester, en magasin et à vendre par EDW. SPRAGUE, 22, Douane. 7 fev

CHANDELLES de blanc de baleine—100 caisses de dimensions assorties, en magasin et à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 7 fev

MAQUEREAUX—50 barils et demi barils No 1 et 2, récemment reçus par le navire Forum, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 7 fev

MORUE—600 caisses et 12 barriques reçus par le navire Forum, à vendre par EDW. SPRAGUE, 22, Douane. 7 fev

POISSON en saumure—50 barils harengs en saumure anglais, 80 barils et demi-barils de secs et salés et 20 de poissons écaillés en saumure, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 7 fev

TOILE d'emballage—100 pièces toile de Dundee, en débarquement du navire Orléans, à vendre par TAYLOR HARTT & Co. 70, rue de Chartres. 7 fev

SCHECK—Un scheck de banque sur New York pour la somme de $4500, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 7 fev

PEINTURE—8 barriques peinture anglaise à l'huile; blanc de plomb, verte et noire, à vendre par F. C. GEORGEN & Co, 83, Chartres. 7 fev

POUDRE—Poudre fine de chasse, en boites de 6 1-4 12 1-2 et 25 livres, à vendre par F. C. GEORGEN & Co. 83, rue de Chartres. 7 fev

BONNETERIE—Un assortiment complet de bas allemands en caisse de 50 douzaines, à vendre par F. C. GEORGEN & Co, 83, Chartres. 7 fev

VELOURS—3 caisses velours de soie noir et de couleurs assorties, à vendre par F. C. GEORGEN & Co, 83 Chartres. 7 fev

ARTICLES DE FANTAISIE—Un assortiment considérable à vendre aux prix du court, par F. C. GEORGEN & Co, 83, Chartres. 7 fev

CAFE—300 sacs café vert de la Havane, en débarquement du navire à vapeur Natchez, à vendre par KOHN, DARON & Co., 28, Bienville. 7 fev

FARINE—1000 barils en débarquement et à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 7 fev

SAINDOUX—80 barillets saindoux en feuilles en débarquement du steamer New Albany, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 7 fev

LARD—12 barriques en débarquement du steamer New-Albany, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 7 fev

SAINDOUX—148 barillets en feuilles, en débarquement du steamer Paragon, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 7 fev

PORC—28 barriques en débarquement du steamer Paragon, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée. 7 fev

HUILE de baleine pour l'hyver et l'automne, en magasin et à vendre par W. S. BROWN, 26, rue Gravier. 7 fev

BALANCES à plate-forme, modèle amélioré, venant des manufactures de Mr. Gerald & Farr, de New-York, de toutes grandeurs et à vendre à des prix réduits, par W. S. BROWN, 26, rue Gravier. 7 fev

TOILE d'Emballage—175 pièces, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 51, Camp. 7 fev

SEL—4000 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots convenables aux acheteurs, par ALEX. PARK, 91, Commune. 7 fev

AUX HABITANTS DES HAUTS.
LES soussignés ont continuellement dans leur magasin à l'encoignure des rues Royale et de la Douane, un assortiment de toutes sortes d'articles de grocerie, qu'ils vendent à des prix raisonnables. LOREILHE & VALETON. 7 fev

MARASCHINO—Un envoi en bouteilles emballées, de qualité supérieure, récemment reçu et à vendre par LOREILHE & VALETON, encoig Royale et Douane. 7 fev

BEURRE—60 barillets beurre frais de l'Illinois, récemment reçus, à vendre par L. U. LAVILLEBEUVRE, 17, Magasins. 7 fev

DOUBLONS Espagnols—500 doublons en paquets à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co 26, Bienville. 7 fev

PLANCHES, Lates, Platre de Paris et Briques, etc.—30000 pieds planches blanches, 20000 do. planches marchandes, 50000 briques du Nord, 75000 Lates, de la cargaison de la goélette [illegible] Fairfield; plâtre de Paris, du Romain, et ciment hydraulique; 10 pipes genièvre supérieur de Hollande et 20 quarts de barrique eau de vie de cognac, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 7 fev

MARCHE mexicain—2 caisses de 12 demi coupes chaque, draps convenables au marché du Mexique, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73 rue Royale. 7 fev

VIN de Champagne—50 paniers vin d'Epernay, première qualité, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73 Royale. 7 fev

SAUCISSONS de Lyon—Un baril saucissons de Lyon, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73 Royale. 7f

PRUNES sèches de 60 à la livre en jarres de verre et boites de ferblanc; vermicelli, macaroni, bouchons de damejeannes, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73 Royale. 7f

LE soussigné offre à vendre le chargement de la barque Christina, consistant en: 67 tonneaux charbon, 800 paniers pommes de terre d'Irlande, excellente qualité, 1000 sacs sel de Liverpool, 200 balles foin, 76 barils chaux d'Angleterre, et 20 barriques excellente bière blanche écossaise. R. GAMBLE, 96, rue de la Douane. 7 fev

PORC, Lard, Saindoux, Jambons et Pois—100 barils dos de porc récemment reçus, 400 barriques lard de Cincinnati, jambons et épaules, 30 barriques et 10 barils jambons enveloppés de Cincinnati, 50 barils porc mess nouveau, 40 boisseaux pois, 400 barillets saindoux en bon état pour l'expédition, à vendre par MAHARD & BROTHER, 38, Nouvelle-Levée. 7 fev

HARMONIPHONS—Ces petits instruments à clavier de nouvelle invention, très portatifs, imitant le hautbois, dont il a été avantageusement parlé dans les journaux de Paris, se trouvent seulement à vendre chez les soussignés, qui ont obtenu un nouvel envoi à un prix plus modéré que le précédent, pouvant aujourd'hui en disposer de 2 ou 3 qu'il leur reste à $25 chaque.
PIANO—Ils vendront également à *prix coûtant*, un excellent piano de Pleyel de 6½ octaves, neuf, parfaitement garanti, et demandé expressément pour une personne qui ne peut en prendre livraison pour cause de départ inattendu. S'adresser chez LOREILHE & VALETON, enc. Royale et Douane. 7 fev

FARINE de blé de Sarrasin, chandelles de blanc de baleine, indigo &c.—100 demi barils de farine de blé de Sarrasin, 80 caisses chandelles de blanc de baleine 1ère qualité, 75 frequins de beurre de Goshen de qualité supérieure; 5 surons d'indigo de Carracas, 60 barils [illegible] raffinée, 15 barils esprit de thérébentine; raisins MR en boites et demi boites, 25 barils eau de vie américaine, [illegible] 50 caisses macaroni d'Italie, en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, rue Gravier. 7 fev

---

LOTERIE DE

DEUX MILLIONS

$10,000 LOTS GAGNANTS—$2,000,000.
Tous les numéros ont été déposés lundi. On a commencé mardi à déposer les billets blancs et les lots gagnants, dont les trois dixièmes sont prêt.
Le premier jour du tirage aura lieu POSITIVEMENT *MARDI, 18 Février.*
Les billets ne sont que de VINGT PIASTRES, au prix du prospectus. On peut s'en procurer au bureau des propriétaires, encoignure des rues Canal et St Charles.
7f CALDWELL, OAKEY & PRITCHARD.

Tirage Officiel de la grande loterie d'Etat, Classe 1 Extra pour 1839.
47 42 26 34 12 79 58 71 53 45 40 16
GROS LOT DE 6,000.
BILLETS SEULEMENT $1 50.
CLASSE EXTRA No. 94, pour 1840.
GRANDE LOTERIE DE L'ETAT.
Autorisée par la Législature de l'Etat.
Devant être tirée Vendredi le 5 de février 1840, à 6 1-2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co., Directeurs.
90 numéros—15 sortant.
PROGRAMME

1	Lot de	6,000	6,000
1	"	2,000	2,000
1	"	1,500	1,500
1	"	1,200	1,200
1	"	1,100	1,100
2	"	1,000	2,000

Billet entier $1 50. Demi 75 cts. Quart 37 1-2 cts.
Paquets de 30 billets pour $15 00 garantis devoir tirer au moins $22 50.
Paquets de 30 demi billets pour $22 50 garanti devoir tirer au moins $11 25.
Paquets de 25 quarts de billets pour $11 25 garanti devoir tirer au moins $5 62.
Pour paquets ou simple billet, s'adresser au bureau des Directeurs, No. 16, rue de Chartres, et au coin St-Louis et Chartres. 7 fev

Tirage Officiel de la Loterie de la Louisiane no. 8.
72 13 25 29 10 2 42 48 59 14 22 8
LOTERIE DE LA LOUISIANE
Sera tirée vendredi à sept heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Bourse.
Gros prix—$17,000; $3000; $2,000.
75 numéros,—12 billets sortant.
Billets seulement $1 50; coupons en proportion.
A vendre au bureau du directeur, D. S. GREGORY & co, 35 rue du Canal.

J. M. CABALLERO a transporté son Magasin au No. 32, rue Vieille-Levée. 27 janv

S & J. P. WHITNEY offrent à vendre à leur magasin, rue du Camp, No. 73:
60000 sacs de pitre en balles et en paquets de 250 et 50 sacs chaque;
800 barils et demi barils maquereaux nos. 2 et 3; harengs, saumons et autres poissons;
350 barils goudron épais et liquide, et thérébentine;
50 barils rum de la Nouvelle Angleterre,
36 barriques huile de baleine raffiné;
30 barils huile supérieure pour les tanneurs;
180 barriques pour melasse;
1300 barils pour melasse;
200 tonneaux de pierres à paver;
160 douz. balais de paille de riz;
150 milliers cigares espagnols et de Thorn;
25 " de la Floride et de Thorn;
100 barriques clous de Boston;
500 chaux de Thomaston;
700 chaux blanche;
100 caisses vin de claret;
5 barriques bouchons;
4 caisses fioles;
1 ancre pour navire;
1000 boisseaux avoine;
150 barils ciment hydraulique;
3 pipes eau de vie de cognac supérieur;
10 barriques et demi barriques vin de Sherry pale et brun;
35 caisses vin de Sherry pale;
7000 pieds d'avirons;
400 caisses et demi do savon;
1000 barils savon de chanel. 7 fev

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages de France.
30 demi pipes eau de vie 2me et 4me preuve,
10 quarts do. do. fine Champagne première preuve.
50 paniers bouteilles vides,
20 do. demi bouteilles do.
100 paniers Champagne qualité supérieure, riches étiquettes.
20 bques. vin St-Emilion,
30 do. vin de Queyries,
20 demi barriques St-Julien Medor,
30 do. vin Haut Sauterne,
LAMBERT, BERCIER & CO, 63, encoig. Vieille Levée et St-Louis. 7 fev

EAU DE VIE—25 barils eau de vie première preuve, reçus par le St-Louis, de Philadelphie, et à vendre par LAMBERT, BERCIER & CO, encoig Vieille Levée et St-Louis. 7 fev

BLANC DE BALEINE ET SAVON—100 caisses blanc de baleine de grandeurs assorties; 100 caisses savon de Winchester, No. 1. 50 demi caisses do. do., en magasin et à vendre par LAMBERT, BERCIER & CO, encoig Vieille Levée et St-Louis. 7 fevrier

ECRITURE PAR MM. DOLBEAR & FRERE,
Dans toutes ses variétés, pratique et ornementale,
A LEUR Ecole d'Ecriture, rue de Chartres, No. 22, au dessus du magasin de MM. E. Lefebvre & Frère.
NOUVELLE-ORLEANS, 12 mai 1832.
Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture, d'après le Système Carstairien, nous avons examiné des échantillons de l'écriture de ses élèves dont l'âge va de 8 à 50 ans. Cette écriture étant le résultat d'un cours complet d'instruction, c'est avec le plus grand plaisir que nous reconnaissons les progrès rapides, sans exemple, de ses élèves.
D'après ce que nous avons vu et ce que nous avons appris de ce système, nous ne pouvons nous empêcher de manifester l'opinion que ce système est très supérieur à tous ceux qui l'ont précédé. Si une écriture lisible, élégante, rapide et de bon goût est considérée une acquisition désirable et utile, c'est sur le principe de ce système qu'on l'obtient. En conséquence, nous sollicitons le patronage du public, en faveur d'un professeur aussi éminemment qualifié et dont les travaux promettent tant d'avantages ici et dans les autres communautés.
A. B. Roman—Gouverneur de la Louisiane,
D. Prieur, Maire de la Nouvelle-Orléans,
L. Bringier, voyer général,
Rev. C. Maenhaut, Rev. O. L. Nash,
A. Grailhe, Rev. G. Winslow,
J. W. Eggleston, W. C. Pope. 7 fev

CHANGE sur New York—Traites sur New-York à 10 et 15 jours de vue, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 26, Bienville. 7 fev

CHANGE sur Paris—Traites sur Paris, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co 26, Bienville. 7 fev

INDIENNES à meubles—Un assortiment d'indiennes jaunes, rouges et bleues, croisées et unies, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 26, Bienville. 7 fev

COUVERTURES françaises—40 balles couvertures 3 points de diverses fabriques françaises, dernièrement reçues et à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 26, Bienville. 7 fev

VIN de Champagne—200 paniers vins de Champagne, en débarquement du navire Garonne et à vendre à de bas prix, par BLANCHARD, EIMER & Co, 26, Bienville. 7 fev

INDIENNES américaines, bleues, coutils coton, flanelles de coton, diapers, cotonnade et diverses étoffes pour le printemps, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 26, Bienville. 7 fev

DOUBLONS Espagnols—500 doublons espagnols, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 26, Bienville. 7 fev

LES soussignés ont en magasin, d'importation récente, les marchandises suivantes, qu'ils offrent à vendre à bas prix.
Un grand assortiment de conserves alimentaires de J. Colin de Nantes, savoir:
Gibiers et pâtes truffes, truffes pures, petits pois,
Haricots verts, champignons, sèpes à l'huile,
Alozes à l'huile, juliennes, jus de tomates,
Fruits dans leur jus, fraises au jus, suc de fruits,
Sardines à l'huile et au beurre, en boites et demi boites, etc.
Vin Chateau Margaux, supérieure en caisse.
Vin Chateau Lafitte do do,
Vin de Bordeaux ordinaire do,
Vins fins de Bordeaux en barriques,
Vin de Champagne supérieur,
Trente barriques craie,
Trente balles cloux de girofle,
Eau de vie de la Rochelle, de la marque, Pellevesin aîné etc
Kirsch de la Foret Noire,
Do de Bordeaux,
Absinthe do,
Liqueurs assorties,
Vins de Bourgogne en caisses,
Fruits à l'eau de vie,
Anisette fine de Bordeaux,
Vins du Rhin.
BLANCHARD, EIMER & Co, 26, Bienville. 7 fev

P. A. Aubert vs. ses créanciers.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 10,375—5 Février 1840—Sur lecture et enregistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour, que toutes les personnes y intéressées, déduisent les raisons, s'ils en ont, dans dix jours après le présent ordre, pour lesquelles le dit tableau ne serait pas approuvé et homologué.
Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, N. O. 5 Février 1840.
7 fev—3 A. PITOT, Greffier.

A. Bijotat vs. ses créanciers.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—No. 10,020—5 Février 1840—Sur lecture et enregistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour, que toutes personnes y intéressées, déduisent, sous dix jours après la publication du présent avis, les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le dit tableau de distribution ne serait pas approuvé et homologué. Par ordre de la cour.
Bureau du Greffier, N. O. 5 Février 1840.
7 fev—3 A. PITOT, Greffier.

ESTAVAN GOURIE.
SI *Esteran Gourié* (fils de François Gourié, natif de France)—qui, en 1837, quitta les Iles Canaries pour la Havane, et qui, au mois d'août de la même année, est supposé s'être rendu de la Havane à la Nouvelle-Orléans—est encore vivant, il pourra, en s'adressant au soussigné, apprendre une nouvelle fort avantageuse pour lui.
Dans le cas où ledit *Esteran Gourié* serait mort dans ce pays-ci, et si son dernier ou l'un de ses derniers amis pouvaient en fournir une preuve authentique au soussigné, tous frais encourus pour obtenir et donner cette preuve seront remboursés, et un pareil service sera reçu avec la plus vive reconnaissance par la famille de Gourié, au nom de laquelle sont faites les présentes recherches.
S'adresser à Messieurs WM W. DE FOREST & CIE. 82 South-street, New-York. 27 janv—4

LIQUEURS—250 barils eau-de-vie américaine, première preuve, 300 idem 4ème preuve, 200 barils genièvre américain, 100 barils rum de la Nouvelle-Angleterre, en magasin et à vendre par J. B. FIELD & Co. 73, Bienville. 5 fev

BLANC DE BALEINE &c—1200 caisses blanc de baleine, 500 do savon de Winchester No. 1, 200 do Fayr, 500 caisses thé impérial et poudre à canon 6 et 5 livres, 150 caisses moutarde anglaise, 150 caisses sauces aux tomates et aux champignons, 150 frequins beurre de Goshen, 30 caisses fromage dito, 25 caisses fromage forme annanas, 15 caisses indigo; en magasin et à vendre par J. B. FIELD & Co. 73, rue Bienville. 5 fev

TOILE A DRAPS ECRUE—100 balles propres au marché mexicain, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 5 fev

BALAIS de blé—100 doz. à vendre pour clore une consignation par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 31 j

A VENDRE—Bois de chauffage frêne et chêne, Bois de pin pour steam-boats, Charbon de bois et goudron, Briques du lac, Sable et Coquilles, par CHAUCHON & LEROY, Bassin Carondelet, Enc. St. Claude. 30 nov

CRAMBERRIES—100 barils et 30 demi dito à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 5 fev

---

POUR LA HAVANE—Le navire à vapeur NATCHEZ, capitaine J. Swiler, partira aujourd'hui 7 février, à 4 heures après midi. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la rue Conti, ou à VAN WYCK & Co.
Les passagers sont invités à prendre leurs passeports chez le Consul Espagnol.
Les lits et les chambres ne sont censés engagés qu'autant qu'ils sont payés. 7 fev.

POUR PORTSMOUTH, Maysville, Cincinnati, Louisville et tous les ports intermédiaires—Le steamer CORINTHIAN, capt. Shores, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SAM BELL, 89, Magasins. 7 fev

POUR VICKSBURG et Milliken's Bend, Warrenton, New Carthage, Grand Gulf, Rodney, Natchez &c—Le bateau à vapeur TUSKINA, capitaine Hilland, partira pour les lieux susdits et les lieux intermédiaires, aujourd'hui du courant, à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bout de la rue du Canal, ou à J. HALL & A. B. BEIN, 19, Nouvelle Levée. 7 fev

PAQUEBOT REGULIER—Pour Little Rock, Fort Gibson, Fort Smith, et Van Buren (Arkansas)—Le bateau à vapeur JOHN JAY, capt Mason, partira lundi 10 du courant, à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à W. S. BROWN, 26, rue Gravier. 7 fev

POUR CINCINNATI—Le bateau à vapeur fin marcheur LEXINGTON, capt. Alter, partira samedi, 8 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au warf de la rue Poydras, ou à JOSEPH LANDIS & Co, 14, Poydras. 5 fev

POUR BOSTON. Le brick ALFRED TYLER, capt. Carpenter, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 7 fev

Ligne de Packets de la N. Orléans et de Baltimore. POUR BALTIMORE. Départ ce soir. Le trois-mâts packet SEAMAN, partira ce soir; il peut prendre encore quelques passagers, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 7 fev

POUR BOSTON—Le brick FRANCIS P. BECK, capitaine E. Stackpole, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira le 9 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 7 fev

POUR BOSTON—La barque de première classe, MARY FRASER, capitaine Eldridge, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 6 fev

POUR LA HAVANE—Le brick LEONTINE, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira samedi 8 février. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la maison rouge, ou à RICKER & HADLEY, 36, Camp, ou à T. OXNARD. 6 fev

POUR VERA-CRUZ—La goélette CREOLE, capt. Corner, partira pour le port ci-dessus, et elle offre 400 barils de fret. S'adresser au capitaine à bord, ou à R. GRONING & Co. 6 fev

POUR ANVERS—Le navire neuf et fin voilier WELLINGTON, capt. Harward, partira sous peu. Pour passage s'adresser à S & J P WHITNEY, 83, rue du Camp. 6 fev

A FRETER—Le brick américain ROBERT ADAMS, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Marshalk, actuellement amarré en face de la halle aux boucheries. S'adresser au capitaine à bord, ou à LABOUISSE & RYAN, ou bien à R. A. LEFEBVRE. 5 fev

POUR VERA CRUZ—Une bonne goélette, ayant un capitaine habile, maintenant prête à recevoir une cargaison pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. BRENT CLARK, 40, rue de Chartres au 1er étage. 5 fev

POUR TAMPICO—La goélette fin voilière G. H. WETTER, capitaine A. Delvaille, ayant une partie de son chargement à bord, partira très incessamment. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine ou JOHN CROSBY, 38, rue du Camp. 4 fev—6

AVIS—Le steamer NEW-YORK, capitaine J. S. Wright, est prêt à recevoir du fret en face de la rue de la Douane. Les expéditionnaires sont priés d'expédier leurs marchandises samedi, 8 courant et les passagers sont priés de se rendre à bord, lundi matin 10 courant, à [illegible] a. m. à quelle heure le canot partira du Levée. BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 7 fev

AVIS—Le steamer AMBASSADOR, capt. J. A. [illegible], partira [illegible] à 10 heures A. M. pour Louisville et les ports intermédiaires. Les passagers sont priés de se rendre à bord, en face de la rue Poydras, à 1 heure [illegible]. R. T. LAWRENCE, 28 et 29 Nlle-Levée. 7 fev

Les propriétaires de 209 barils de farine en débarquement du bateau à vapeur New Albany, marqués H 73 G. et 30 barils [illegible], sont requis de se faire connaître aux soussignés. LAYET & AMELUNG, Agens du steamer Monarch. 7 fev

La barque FAIRFIELD, capitaine [illegible], de Boston, est maintenant en déchargement à l'extrémité de la presse à coton du Mississipi dans la seconde municipalité. Les consignataires sont priés de retirer leurs marchandises. G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 3 fev

Le propriétaire de 41 pièces de toile marquées [M] et reçues par la goélette Delight, de Charleston, est prié de venir les recevoir près des soussignés, autrement elles seront vendues pour payer les frais. J. A. BARELLI & co. 61, rue de la Commune. 5f

DRAGONS D'ORLEANS 1814 et 1815.

Vous vous réunirez, lundi 10 du courant, à 6 heures très précises du soir à la Salle d'Orléans, en bourgeois. Cette réunion étant d'une très grande importance, les membres tant actifs qu'honoraires, qui ont à cœur la conservation de l'une des plus anciennes Compagnies de la Légion, sont requis d'être ponctuels au rendez-vous.
Par ordre du capitaine, H. Andry.
FELIX LAMBERT, maréchal des logis chef. 7 fev

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.

La compagnia si riunirà domenica prossima, 9 del corrente in abito borghese, nel locale degli esercizi, alle sette della sera in punto per procedere ad elezioni del secondo Sotto-Tenente, in rimpiazzo del sig. Colquanni dimesso.
Per ordine del capitano. L. MICHEL Ser. Magg. 7 fev—2

FROMAGES, PEINTURES, VINS, BIERE, &c.—A bon marché, en lots au gré des acheteurs, pour clore une facture.
Fromages de Gruyère et pâte grasse,
Peinture verte à l'huile et vert anglais,
Cordes d'emballage, vinaigre blanc de Bordeaux,
Vieux Médoc Margaux, à très bon marché,
Fruits à l'eau-de-vie et anisette de Bordeaux,
Vins de Bourgogne et du Rhin de $8 à $36 la douz.,
Vins de Bordeaux $2 à 18 caisse, liqueurs,
Champagne $9 à 15 caisse,
Porter et Ale de Londres,
Eau-de-vie, genièvre, kirsch, absynthe,
Huile d'olive, &c. WM. BERGER, 19, rue St. Louis. 6 fev—3s

AVIS—Détenu à la geole de St Jean Baptiste le nègre nommé JACK, appartenant à Mr. Francis Harris, du bayou St. Jean, près la N. Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi. Paroisse St. Jean Baptiste, 3 février 1840. A. LUMINAIS, shérif. 7 fev

$20 DE RECOMPENSE. Partie marronne de chez le soussigné, la griffonne nommée MARGUERITE, elle se donne souvent les noms de Betsy ou Sally; elle a les lèvres épaisses, il lui manque deux dents à la mâchoire supérieure, elle est âgée d'environ 30 ans, elle parle l'anglais et le français et se tient ordinairement dans la 2e municipalité. L'intention du soussigné est de poursuivre selon la rigueur des lois toute personne qui pourrait la receler. J. B. MASICOT, rues Louisa et Casacalvo. 7 fev—3

EXTRAIT COMPOSE DE SALSEPAREILLE ET DE BAUME DE COPAHU.
PAR THORN,
Et approuvé par la Faculté de Médecine.
REMEDE positif et infaillible pour gonorée, rétrécissements de l'urètre, douleurs du dos et des reins, pollutions nocturnes, éruptions scorbutiques, &c. &c. &c.
En offrant ce remède au public le propriétaire se référera aux nombreuses recommandations qu'il a reçues des principales facultés médicales de l'Europe. Le Baume de Copahu a perdu beaucoup de son crédit par son goût désagréable et les inconvéniens attachés à son emploi. L'analyse a conduit l'inventeur à penser qu'en le concentrant ce médicament serait administré avec plus de fruit que dans son état naturel. Chaque ingrédient dans la composition de ce remède ajoute à la vertu des autres et produit des effets surprenans. Ces ingrédiens sont rangés parmi ceux qui jouissent de la plus haute réputation parmi les savans et les praticiens. Ils opèrent d'une manière vraiment étonnante surpassant en même temps toutes les espérances qu'on aurait pu concevoir, et pourrait être administré avec un avantage égal dans toutes les périodes de la maladie. Les plus grands médecins, les plus fameux chirurgiens de l'époque actuelle ont exprimé leur assentiment en faveur de la salsepareille, pendant que son usage dans les hopitaux et autres établissemens publics n'a jamais été discontinué, et continue sur la plus large échelle. C'était un remède favori du célèbre docteur Abernethy dans toutes les affections vénériennes, dans les vieilles éruptions cutanées qui naissent d'un dérangement dans les fonctions digestives. Le remède ayant été soumis à l'examen des hommes les plus distingués, de la faculté et après avoir été éprouvé par eux, ils ont manifesté leur satisfaction touchant l'efficacité extraordinaire qu'il avait produite dans leurs mains. Leur observations seront insérées ci-après. Il est préparé par S. B. Thorn chimiste de Londres, dont les seuls agens à la Nouvelle Orléans sont MM. SICKLES & co. 40, rue du Canal. 15 jan—1m

BANQUE DES AMELIORATIONS.

Nelle Orléans, le 24 décembre 1839.

LES porteurs des certificats d'actions ci-après de cette Banque ayant transféré leurs actions et ayant négligé de rapporter les certificats qui leur avaient été délivrés—Avis est par le présent donné que les certificats dont la désignation suit, sont égarés ou perdus et que l'annullation en est demandée à la Banque.

Nos.		
12	délivré à T. Bertrand pour	6 actions
170	do. à T. W. Collins	10 actions
71	do. à DePouilly & Forstall	10 actions
15	do. à A. Grailhe	24 actions
76	do. à A. Grailhe	12 actions
77	do. à A. Grailhe	10 actions
34	do. à Gendron	3 actions
79	do. à F. Gillet & co.	30 actions
132	do. à S. Legardeur	6 actions
104	do. à G. Legardeur	6 actions
131	do. à O. Leblanc	3 actions
155	do. à B. Rodriguez	10 actions
16	do. à A. Slocomb & co.	50 actions
173	do. à A. Saladin	12 actions
43	do. à P. Vidal	161 actions

25 déc—6m

TOLLE—De 10 pouces sur 30, en feuilles pesant de 8 à 13 livres, à vendre en quantités convenables aux acheteurs. S'adresser à LYALL & DAVIDSON, 150, rue des Remparts.
On a besoin à l'endroit susdit, de deux bons ouvriers ferblantiers, habitués à couvrir les maisons. 5 fev

CHAMPAGNE, clous de girofle, etc—40 paniers champagne; 100 claret, Bordeaux; 100 livres clous de girofles, 100 livres noix muscat, à vendre par P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas. 31 j

HARENGS—100 barils en saumure pour la campagne, à vendre par J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 1 fev

BARILS VIDES pour mélasse, en bon état et prêts à servir; 139 rouleaux cordes d'emballage à vendre par J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 1 fev

PENSION—Quelques jeunes gens pourront trouver leur pension, sans le logement, dans une famille dont la demeure est près de la rue du Canal. Pour renseignemens, s'adresser rue du Camp No. 33. 5 fev

---

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

Vendredi 7.
LE DOMINO NOIR,
Opéra comique en 3 actes, d'Auber.
WERTHER,
ou
LES EGAREMENS D'UN CŒUR SENSIBLE.
Très incessamment,
LE BRASSEUR DE PRESTON.
Opéra nouveau en 3 actes.

THEATRE DE LA RENAISSANCE

Dimanche 9 février 1840.
Second début de Mlle MARIE.
LA FIOLE DE CAGLIOSTRO,
Vaudeville nouveau en 1 acte.
UN DUEL SOUS LE CARDINAL DE RICHELIEU.
Drame en trois actes.
Entre la seconde et la 3me pièce, M. EDMOND déclamera les imprécations d'Œdipe.
KETTLY,
Vaudeville en 1 acte.
En attendant: MARIE MIGNOT—ELLE EST FOLLE—CLOTILDE.
On commencera à 6 1-2 heures.
Bureau, rue des Grands Hommes, no. 42.
Prix d'Entrée..........$1

SALLE ST. LOUIS.

BAL DEGUISE.

A UNE assemblée des commissaires et souscripteurs aux bals de Société, qui a eu lieu le mardi 28 janvier 1840, les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées:

Résolu qu'il sera donné un neuvième Bal de Société dans ladite salle, mercredi 26 février 1840, lequel sera un Bal Déguisé.

Résolu que les souscripteurs ainsi que les personnes qui ont reçu des billets pour les bals de société seront considérées invitées à ce bal, sans autre invitation.

Résolu que le comité d'invitation est autorisé à livrer des billets aux personnes qu'ils jugeront convenables.

Résolu que les règlemens des bals de société seront mis en force audit bal déguisé.

Résolu qu'une liste de souscription sera ouverte [pour ce bal seulement] sous la surintendance du comité d'admission.

Mrs. G. B. Duncan, Clément Blanco, Pierre Shanson, Germain Ducatel Jnr., R. T. Arnistead, N. Dupéru, C. C. Williams, P. Cazenave, Emile Per Bat, F. Zacharie, Henri Têté, Buxton Layton, Gyr. Bienvenu, Wm A Notts Charles Peyroux, Edwin B. Harris. 30 janv

BALS.

SALLE D'ORLEANS.

LE soussigné annonce à ses amis et aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il y aura DES BALS PARES ET MASQUES tous les lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine,
PRIX d'entrée:—Cavaliers.........$2
Un bureau sera ouvert pour y déposer les chapeaux, cannes, manteaux, &c.
29 nov A. MITAUD.

Salle de la Marine, entre les deux marchés.
GRAND BAL PARE ET MASQUE.
Tous les Lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine.
PRIX D'ENTREE.
Cavaliers.........$1 50
N. B. Un bureau est ouvert pour y déposer les cannes, manteaux, armes, &c.
Il y a dans la salle de bal une bonne buvette et un excellent restaurant. 27 d

NAVALORAMA.

DIMANCHE 2 février, l'ouverture du NAVALORAMA, tableau maritime mouvant représentant la prise du fort de Saint Jean d'Ulloa par la flotte française le 27 novembre, 1838, avec tous ses effets tragiques. Ce tableau, où l'on voit plusieurs effets de la décomposition de la lumière, est animé par des moyens nouveaux. Il sera ouvert tous les jours de 11 heures du matin à 4 heures P. M. Place Saint Antoine derrière la Cathédrale St. Louis. Prix des places $1, enfans 50 cts.

Les séances du Navalorama auront lieu chaque jour à 10 heures et demie du matin, à midi, à deux heures et à quatre de l'après-midi.

Les personnes de couleur seront admises les mardi et samedi de chaque semaine. 21j—30f

ACADEMIE DE DANSE,

No. 80, rue Royale.

MR. DEVOTI, informe ses élèves que les classes auront lieu tous les lundi et jeudi, et que le samedi sera réservé pour une leçon de répétition de 6 1/2 à 8 1/2 heures du soir. Les leçons particulières auront lieu dans le courant de la journée.

M. Devoti, vient de composer une contredanse intitulée la Créole; les personnes qui désirent l'apprendre, ainsi que les figures des contredanses à l'usage de Paris et de la Nlle-Orléans, pourront profiter des leçons des classes, et dans peu de temps elles figureront avec succès. Prix......$5

Il se rendra au domicile des personnes qui ne pourraient pas suivre ses classes. 24 jan

PROPRIETES.
Nouvelle Orléans le 28 Janvier 1840.
Avis à nos agents dans les Etats-Unis.
TOUS nos agents aux Etats-Unis, sont requis de clore leurs ventes de nos au 15 avril prochain, et d'envoyer à Louis Schmidt, agent en titre, à la Nouvelle Orléans, une liste des nos. vendus et d'en déposer le produit dans des institutions solvables et d'en retirer des certificats de dépôt pour être remis à l'une ou l'autre des banques ci après.
Banque des Citoyens de la Louisiane,
Banque de l'Union de la Louisiane,
Banque du Canal de la Nouvelle Orléans.
28 j—3 2ps SCHMIDT & HAMILTON.

LOTERIE ROYALE DE LA HAVANE.
ON donne avis aux possesseurs des billets de la Loterie Royale de l'Ile de Cuba, sortis comme gagnans lors du tirage de la classe no. 318, du 21 janvier, qu'ils doivent se présenter à la maison No. 14, rue l'Hôpital, où ils trouveront les sommes qui leur reviennent.
On trouvera aussi dans cette maison les billets faisant partie de la loterie qui sera tirée le 8 février prochain. 28 j—3

REAL LOTERIA DE LA HABANA.
SE avisa a los poseedores de billetes de la Real Loteria de la Isla de Cuba que han obtenido premio en el sorteo no. 318, celebrado el 21 de enero de 1840, se presenten en la casa no. 14, calle de l'Hôpital, que les seran satisfechos. Asi mismo se avisa, encontraran en la misma casa los billetes para el inmediato sorteo No. 319 que se ha de celebrar el 8 de febrero. 28 j—3

JAMBONS, Graisse, Café &c.
50 tierçons jambons de Cincinnati,
30 tierçons et barils jambons enveloppés, propres à l'usage des familles,
200 barillets graisse ferme,
300 sacs café vert, de Rio,
80 barils porc mess, [illegible]
à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 6 fev

TOILES et CORDES D'EMBALLAGE—200 pièces toile grasse, de 46 pouces, du Kentucky; 300 rouleaux cordes du Missouri, de bonne dimension, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 6 fev

LINONS grande largeur—5-8 et 3-4 en qualités basses et extra, à vendre par WM. PREHN, 56, rue de la Douane. 6 fev—4

A VENDRE pour cause de départ—Meubles français, un secrétaire, une commode avec dessus de marbre, bois de lit, table de nuit, 6 chaises, le tout en acajou très beau, une table à ralonge pour 18 personnes, une très grande glace; le tout arrivant de France chez M. Taviaux, rue St. Philippe, no 48, entre Royale et Condé. 5 fev—10

AVIS—Le public est prévenu que le Sieur W. B. Bradley, est entièrement étranger à la société W. B. Bradley & Co. Les affaires de la dite société avaient été terminées en juillet 1839, et tout pouvoir de faire des achats au nom de cette société lui ayant été retiré en mars 1839. JOS. P. COULON, 41, rue Natchez. 5 fev

A VENDRE—1° Tout l'appareil d'une distillerie avec serpentin en étain et l'alambic en cuivre au bain marie, pouvant contenir environ 70 gallons.
2°. Tout l'appareil d'une distillerie, serpentin en cuivre, aussi alembic en cuivre au bain marie, de 35 à 40 gallons. Le tout neuf et n'ayant presque pas servi—et vendu à des prix très modérés.
3°. Deux jolies tournaises de cuisine (patentées) avec toute la batterie de cuisine, venant de la fabrique de Marion de Londres. B. MUNCH, Encoignure des rues Craps et Presse, 3me municipalité. 4 fev—5

ASSOCIE DEMANDE.

ON demande un *associé*, soit actif, soit commanditaire, dans une maison de commerce nouvellement établie, qui pourrait fournir un capital de cinq mille piastres plus ou moins.

Les affaires de la maison promettent d'être très lucratives et ne présentent aucun risque quelconque, étant spécialement restreintes aux commissions et aux agences où les marchandises se trouveront en dépôt réel. L'associé fournissant les fonds, en pourra avoir le contrôle.

Les références les plus respectables seront données et requises. S'adresser par lettre à la boite no. 1236, au bureau de la poste. 27 j—14

AVIS—J Labiche pharmacien, informe respectueusement le public et ses amis, qu'étant devenu propriétaire de la pharmacie située encoignure Royale et Ste. Anne, il tiendra constamment un assortiment de médicamens des plus frais, qu'il vendra en gros et en détail. Les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, trouveront chez lui toutes les préparations pharmaceutiques et chimiques de 1ère qualité, il exécutera avec soin et ponctualité toutes les prescriptions, qui lui seront confiées.
Il tiendra comme par le passé l'EAU DE BEAUTE pour détacher la peau.
P. S.—Le docteur NATILI a transféré son domicile de la rue St Pierre à la pharmacie du soussigné, (encoignure Royale et Ste. Anne.) J. LABICHE. 3 fev—15

RIZ—20 tierçons, en débarquement du brick Mary Bernard, et 100 tierçons en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 5 fev

GOUDRON—80 barils en débarquement du brick Mary Bernard, à vendre à bas prix sur la Levée par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 5 fev

VIN de Champagne—100 paniers de la marque "Alligator" de qualité supérieure, en débarquement du Republican, du Havre, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 rue des Magasins. 5 fev

CORDES—500 rouleaux à vendre à bas prix par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 5 fev

CLOUX—110 barillets cloux de Boston de grandeurs assorties, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 5 fev

PELLES—60 douzaines à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 5 fev

BOTTES, souliers et brodequins—500 caisses comprenant un assortiment général, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 5 fev

HUILE—4000 gallons huile de sperme d'hiver; 5000 gallons do d'automne, 800 gallons huile de baleine d'hiver, blanchie, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 5 fev

SAVON—500 caisses savon No. 1, à vendre par ROB. H. WHITE, 40, rue Poydras. 5 fev

VINAIGRE—50 barils vinaigre de cidre, à vendre par R. H. WHITE, 40, rue Poydras. 5 fev

MAQUEREAUX—700 barillets maquereaux No. 1 et 2, à vendre par R. H. WHITE, 40, rue Poydras. 5 fev

CLOUX—500 barillets cloux, à vendre par R. H. WHITE, 40, rue Poydras. 5 fev

CAFE de la Havane—600 sacs en magasin et à vendre par J. B. FIELD & Co. 73, rue Bienville. 25 fev

CAFE de la Havane—1000 sacs, à vendre par J B FIELD, 73, Bienville. 31 jan

TRAITES sur New York, à vendre par VAN WYCK, 35, Camp. 31 jan

HUILE de lin—7000 jarres, à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 31 j

VIEUX whiskey—42 barils, à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 31 j

FARINE croisée—Un petit lot, à vendre par P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas. 31 j

UN jeune homme désire une place d'instituteur dans une famille. S'adresser à M. Lucien C. Duncan, 41, rue Royale. 18 janv—10

TRAITES sur Londres et Baltimore, à vendre par L. MILLAUDON, 145 Bourbon. 26jan

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu samedi prochain, 8 février, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:

LUCY ou LUCILE, jeune négresse de 14 à 15 ans, domestique de maison, bonne gardienne d'enfant apprenant à laver depuis trois mois, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

JOSEPHINE, négresse âgée d'environ 40 ans, avec son fils Charles, âgé de 3 ans et demi. Joséphine est bonne marchande et est garantie et recommandée sous tous les rapports.

Conditions—1/3 comptant, et la balance à 3 et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 6 fev—4

PAR BEARD & KENDIG.

IL sera vendu samedi, 8 février courant, à midi, à la Bourse St. Louis, plusieurs nègres de valeur qui seront montrés le jour de la vente, dans la rotonde de la Bourse, parmi lesquels sont des nègres domestiques et de champ, ainsi que les esclaves suivans—savoir:

HARRY, jeune mulâtre de 16 ans, bon domestique de maison.
TOM, do. do. de 13 ans, do. do.
PETER, nègre de champ, âgé de 26 ans,
PAUL, do. do. de 26, do. do.
DOCTOR, do. do. de 30, do. do.
ARMISTEAD, do. do. de 20, do.
MARY, mulâtresse, âgée de 16 ans, bonne domestique de maison,
MINERVA, négresse de 11 ans, bonne d'enfants,
MELLEY, mulâtresse de 14 ans, domestique de maison et bonne d'enfants,
SALLY, de 21 ans, esclave de champ.

Tous ces esclaves sont entièrement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Les actes de vente pardevant J. B. Marks, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Conditions à la vente. 7 février

PAR L. A. GARIDEL.

IL sera vendu, Jeudi 13 Février 1840, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, en date du 10 janvier 1840, les esclaves ci-après mentionnés, abandonnés par E. Finguet à ses créanciers:

1° Un nègre nommé MARTIN, âgé d'environ 22 ans.
2° HALLEN, négresse, âgée de 20 ans, avec sa fille Célina, âgée de 18 mois.
3° CHARITE, mulâtresse, âgée de 25 ans.

Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Tout billet qui ne sera pas payé à l'échéance, portera un intérêt à raison de 10 pour cent l'an jusqu'à paiement final; cette clause ne pourra pas être interprétée de manière à retarder le paiement d'aucun billet.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant M. Laroque Turgeau, notaire. Les esclaves seront délivrés quand les conditions de la vente auront été remplies. 7 fev—3f,7,10,13.

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu samedi 8 février 1840 à midi précis à la Bourse de la Cité, rue St Louis,

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, ayant 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur 90 pieds de profondeur, mesure française, entre Claiborne et Robertson ensemble une maison en briques entre poteaux, se composant de deux grandes pièces sur le devant, une salle à manger, deux grands cabinets, une galerie de toute la longueur de la maison sur 9 pieds de large, cuisine, chambre à domestique, puits, latrines doubles et une grande citerne, le tout en parfait état.

Conditions—L'acquéreur se chargera de payer à l'échéance deux billets, chacun de la somme de $563 le premier dû le 21 septembre 1840 et le second le 21 mars 1841, et le surplus moitié comptant et l'autre moitié à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Cette propriété est louée à raison de 30 piastres par mois. Les banquettes en sont payées. 6 fev—

PAR R. H. SYKES.

IL sera vendu samedi 8 courant, à midi, aux magasins du port libre, sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra:

300 caisses citrons,
50 caisses macaroni,

En partie avariés à bord du trois mâts Odin, dans son voyage de New-York à ce port. Ledit navire ayant relâché à la Havane en détresse. Conditions—comptant. 6 fev—2

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi 7 du courant, à midi, à no. 71, rue Royale:
Un bel assortiment de verrerie. 6 fev—2

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu samedi, 8 février courant, à midi, à la Bourse St. Louis:

Un Lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Bienville, du Bassin et Conti.

Le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur, et 130 pieds de face sur la rue du Bassin sur le derrière. Le tout mesure française.

Les améliorations consistent en une belle maison d'habitation construite en briques entre poteaux d'un premier étage, avec rez de chaussée. La dite maison se compose de quatre chambres, de quatre grands cabinets et galeries sur le devant et sur le derrière, une cour pavée, une cuisine et des chambres de domestiques construites en briques et couvertes d'ardoises. Il y également sur le dit lot une grande citerne pouvant contenir environ 3000 gallons d'eau.

Le tout est en bon état et peut être loué $1000 par an.

Conditions de la vente: $2000 comptant. La balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets, s'ils ne sont pas payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent, sans que l'acquéreur puisse se prévaloir de cette clause pour en retarder le paiement.

Les actes de vente pardevant Wm. Y. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur. 5 fev—4

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu Samedi prochain, 8 février 1840, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:

Le nègre JAMES, âgé d'environ 20 ans, parlant l'anglais et le français, parfait domestique de maison, propre à tout, étant très adroit, et sujet de confiance, pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions comptant. 5 fev—4

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages, un assortiment complet de papiers peints, veloutés satinés et ordinaires, un assortiment de bordures de toutes sortes, de fonds unis pour ciel de lits; œuvres complètes de Simonde de Sismondi, de Voltaire, de Montre, de Chateaubriant, de P. L. Courrier, Lamennais, de Thierry, mémoires de Lafayette et d'Abrantès, etc, Merlin, Questions et Repertoire de jurisprudence, recueil de Sirey, Toullier droit civil Troplong, Montgalvy, sur l'arbitrage, Procès verbaux du conseil d'état, œuvre complètes de Pothier Carré procédure civile, Garnier, actions possessoires, Delvincourt, Cours commercial, Lepage—lois des batimens, Veronique par Balzac, Béatrix par Balzac, Eugénie d'Eve par Balzac, Gabriel par G. Sand, [illegible] Pamphile par Dumas, Arthur par Sue, [illegible], Comtesse aux trois galants par A. Bret, une Folle histoire par A. Karr, etc. ALFRED MORET, 139, Royale. 6 fev—8

VOITURE A VENDRE.

UNE superbe voiture de famille, faite à Philadelphie, entièrement neuve, avec des harnais pour quatre chevaux.

Elle est digne d'attirer l'attention des personnes qui désireraient acheter une bonne voiture à la mode. Pour les conditions, qui seront raisonnables, s'adresser à R. H. McGILL, No. 144, rue Tchoupitoulas. 6 fev—3

AVIS AUX HABITANTS.

ON offre à vendre ou échanger pour une plantation de sucre ou de coton, une propriété située en ville, s'adresser à PALFREY & Co. courtiers, 52 Canal. 6 fev

VENTE D'UN CAFE BIEN ACHALANDE.

ON offre à vendre à l'amiable le Café de la Palme très bien situé au no. 7, rue St. Pierre, face à la Place d'Armes.

Si dans dix jours la vente n'a pas lieu, il sera mis à l'encan sur les lieux mêmes. 6fev—

AVIS est par le présent donné aux créanciers de la succession de feue Apolline Laplante, d'avoir à présenter leurs réclamations sous six jours à dater de la présente publication, et tous ceux qui peuvent devoir à ladite succession sont requis de régler entre les mains du soussigné dans le plus bref délai.
Nouvelle Orléans, ce 4 février 1840.
E. BELLEAU, curateur, Enc Lafayette et Nouvelle Levée. 6fev—10

GRAND MARCHE!
LES soussignés désirant clore leur assortiment d'indienne et de mousseline de laine, ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils vendront leurs indiennes françaises du dernier goût et de la plus belle qualité à 25 cents, 3 et 4 escalins l'aune!!!!!
Mousseline de laine nouveaux dessins et des derniers arrivages à 3, 4 et 6 escalins l'aune, pour du comptant. E. LEFEBVRE & FRERES, enc. des rues Chartres & Conti. 6 fev

EXCELLENTS FUSILS—Les soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de fusils à deux coups, les mêmes qu'ils vendent ordinairement, et qui sont bien estimés dans le Sud par leur bonne qualité et le travail. Ils ont également à vendre deux fusils à six coups, très justes et à fausse détonation. HYDE & GOODRICH, 15, rue de Chartres. 6 février

CAFE/RIZ—75 sacs beau et bon café, 45 tierçons riz de la Caroline, 30 barils amidon manioc, à vendre par S. LATAPIE, 70 Vieille Levée. 31jan

FROMAGES, BEURRE, &c—80 caisses [illegible]; 25 fréquins beurre Goshen supérieur; 250 caisses blanc de baleine; 200 do. chandelles de suif, à vendre par S. LATAPIE, 70, Vieille Levée. 31jan

GRAINE DE LIN, bien belle, en débarquement et à vendre par P. CUSACHS, 5, rue St. Pierre. 15jan

HYDROCONIONS ou appareils pour bains de pluie, ou de vapeurs, à vendre par le soussigné.—Depuis plusieurs années, et sur la demande expresse des plus notables de la Nouvelle-Orléans, M. Gicquel avait formé un établissement de bains de vapeur et de pluie au moyen d'un appareil déjà connu en Europe, que l'expérience lui a appris à modifier et dont il a rendu l'emploi tellement facile, que le domestique le moins intelligent peut le mettre en activité, et au moyen duquel il a obtenu les résultats les plus favorables dans l'intérêt des personnes confiées à ses soins. C'est par ce moyen qu'il a pu rendre à une santé inespérée des malades atteints de la goutte, rhumatismes de toute nature, tumeurs, maladies scrophuleuses, psoriques, dartreuses, &c. Avec cet appareil on peut administrer des bains médicaux de pluie ou de vapeur et remplacer les bains ordinaires avec un bien-être qu'on n'éprouve pas dans ces derniers. Ces appareils sont indispensables dans un ménage un peu nombreux ou dans des grands établissemens, tels que maisons, hopitaux, &c.
M. Gicquel étant à une époque rapprochée de son départ pour France, offre à traiter de six appareils qu'il a fait confectionner à Paris, il donnera sur la manière de les mettre en activité des renseignemens nécessaires, et communiquera des certificats des principaux médecins d'Europe, ainsi que des rapports des différentes sociétés savantes qui ont été appelées à donner leur opinion sur ce mode de bains si généralement répandus en France, Allemagne, Italie, &c.
M. Gicquel offre également de traiter de son fond de cabinet de lecture, auquel il a joint toute espèce de fourniture de barreau. GICQUEL, Enc. Bourbon et Ste. Anne.
Mme. Gicquel ne part pas, et les bains sulphureux seront administrés comme précédemment. 14

ACADEMIE DE DESSIN.

MR D. CANOVA, de retour en ville, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il se propose d'ouvrir un cours de dessin, à partir du 16 décembre, au no. 89, rue Royale entre Conti et Bienville. Une longue expérience, une méthode courte et facile et les heureux résultats obtenus pendant trois années de résidence au collège Jefferson, lui donnent l'espoir que les parents qui désirent instruire dans cette branche d'agrément et d'éducation n'hésiteront pas à lui accorder leur confiance.

Arrangemens des classes:
Lundi, Mercredi et vendredi de 6 à 9 heures du soir.
Mardi, jeudi et samedi, de 1 à 3 heures après-midi.
Conditions—$5 par mois, payables d'avance; papier crayons, &c. payés séparément.

REFERENCE.
MM. A. B. Roman, Gouverneur,
P. Soulé,
Dr. Ingals, président du collège Jefferson,
Charles Genois, maire,
W. DeBuys, Major général,
J. B. Plauché, général. 19 déc

LEA BUNKER & Co., Marchands de produits à Commission. A Philadelphie. Référence à MM. J. W. Zacharie & Co. Joseph Landis & Co., William & Lindley, Nouvelle-Orléans. m 13 la

PORC—75 barils porc prime en magasin, à vendre par HADDEN & HALL, 33 Nlle-Levée. 3f

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, vendredi 7 du courant, à [illegible] heures, sur la Levée, en face du poteau no. 6, troisième municipalité:

150 tonneaux ardoises anglaises à la Duchesse et à la Comtesse, venant d'être débarquées. La vente sera positive. Conditions à la vente. 5 fev

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu samedi prochain, 8 février courant, à midi précis, à la Bourse de la rue St. Louis:

La négresse Françoise, âgée d'environ 25 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et sa fille âgée de 9 ans dans le pays, pleinement garanties des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 5 fev—4

PAR BEARD & KENDIG.

IL sera vendu samedi matin, 8 du courant, à 10 heures, à son magasin no. 50, rue de la Commune, en vertu d'un ordre de saisie lancé par une cour, une quantité de médicamens, etc.

Conditions—Comptant. 5 fev—4

VENTE DE SYNDIC.

Francis Fisk, alias Fils vs. ses créanciers.

PAR BEARD & KENDIG.

IL sera vendu à l'encan, mardi 10 mars 1840, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés ci-dessous mentionnées, abandonnées par Francis Fisk alias Fils à ses créanciers, et vendues par ordre du syndic:

1o. Un îlet de terre situé à Carrollton, désigné par la lettre B sur un plan particulier daté du 25 janvier 1837; le dit îlet, contenu entre les rues Nelson, Oglé, Dixième et Jackson, mesure 300 pieds de face sur chacune de ces rues et est composé de 24 lots.

2o. Deux lots de terre situés à Carrollton et désignés par les nos 4 et 5 de l'îlet no 53; lesdits lots mesurent ensemble 100 pieds de face sur la rue Hamilton, et 120 pieds de profondeur. Le no 5 forme l'encoignure des rues Hamilton et Dixième.

3o. Un lot de terre situé au faubourg Lacourse, dans l'îlet no. 39, mesurant, mesure anglaise, 34 pieds de face à la rue Constance sur 100 pieds de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—comptant.

Les actes de vente pardevant J. B. Marks, not. pub. aux frais des acquéreurs. 5 fev.

PAR BEARD & KENDIG.

IL sera vendu à l'encan, mercredi, le 12 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, pour le compte et risque de MM. Lilly & Jones, qui ne se sont pas conformés à l'adjudication qui leur a été faite le 27 novembre dernier l'esclave LAFAYETTE.

Conditions, comptant. 3 fev—6t

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, jeudi 6 courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée en face de la rue Jefferson, sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra—

Une quantité de voiles appartenant au trois mâts Mars, capitaine Thompson, de Portsmouth. Aussi, à la même heure, et au même lieu, une quantité de toiles appartenant au trois mâts SPLENDID, capt. Kopkens, de Boston. 3 fev

PAR BEARD & KENDIG.

IMMEUBLES DE GRANDE VALEUR.

IL sera vendu à l'encan, samedi, le 8 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:

Les trois maisons d'habitation à deux étages, couvertes d'ardoises et dans un état parfait, situées à l'encoignure des rues Jackson et Villeré, dans la seconde municipalité, à un îlet seulement de la rue du Canal, et dans le voisinage immédiat du chemin de fer de Nashville. Ces trois maisons mesurent chacune 30 pieds de face à la rue Villeré, et 100 pieds de profondeur sur la rue Jackson, et ont un passage sur le derrière. La cour et les banquettes sont dans un bon état et pavées en briques. Ces maisons sont actuellement louées à de bons locataires. elles sont dans un état qui ne laisse rien à désirer, et peuvent être visitées avant le jour de la vente.

Conditions:

Un quart comptant,—la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant J. B. Marks, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 fev.

PAR BEARD & KENDIG.

Vente par ordre de curateur.

ELLE aura lieu vendredi 7 février 1840, à 10 heures, par ordre de l'honorable Cour des Preuves, les effets de feu Charles F. Le Baron, consistant en habillemens, instrumens de mathématiques, pistolets de [illegible], carabines, montres, épée, &c.

Conditions, comptant. 28 ja

PAR DUTILLET & GUINAULT.

Faillite de Théodore Vaurigaud.

IL sera vendu Vendredi 7 Février 1840, à midi précis à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 12 Novembre 1839, et à la requête de G. W. Reinecke syndic des créanciers de Théodore Vaurigaud

2 Petites Machines à vapeur horizontales et à haute pression 11 pouces de course et 3 pouces de diamètre, elles sont complètes, mais pas entièrement ajustées et n'ayant pas des bouilloires.

Conditions comptant.

Les personnes qui désirent examiner ces machines avant la vente peuvent les voir en se transportant à la fonderie un peu au-dessous de la presse à coton du Marigny. 28 jan

A VENDRE

UNE HABITATION ETABLIE EN SUCRERIE.

ELLE est située sur la rive gauche du Mississipi, à huit milles environ au-dessous de la Nouvelle-Orléans, et présente 40 arpens de face au fleuve. Sur cette étendue du côté d'en haut, tenant à Monsieur R. Ducros aîné, 12 arpens ont en profondeur jusqu'au lac Borgne, et du côté d'en bas jusqu'aux héritiers Guichard, huit arpens d'une grande profondeur en bois, vont aussi jusqu'au même lac. L'intérieur de ces points va à 65 arpens en profondeur et se trouve borné [illegible] dans la partie d'en haut par les [illegible] du lac Borgne, et de la terre, par un avancement ou pointe de cyprière qui fait ses mêmes prairies.

Le joli bayou Chaperon qui débouche au lac Borgne entre les bayous Bienvenu et Dupré, prend origine à moins de 40 arpens du fleuve dans les bois, et au centre de cette habitation, et l'égoutte principalement au moyen de deux bons canaux qui communiquent au dit bayou. La dite habitation est très riche en cyprès, et bois de chauffage de première qualité; elle est pourvue de tout non seulement en charrettes, outils aratoires et autres, &c.

Les établissemens de sucrerie sont très solides, et installés de manière à pouvoir y travailler en grand, le tout est en bon état et n'exige que de l'entretien. Il y a en outre, maison de maître presque neuve, maison d'économe très logeable, un grand magasin en état de service, un hangard neuf assez spacieux pour loger le foin d'une année et servir d'écurie et de remise, les cabanes à nègres autant qu'il en faut, deux pigeonniers &c. &c. Voilà en quoi consistent principalement les bâtisses de cette habitation.

L'atelier se compose de 80 têtes d'Esclaves, de tout âge et des deux sexes, attachés à l'endroit. Le nombre des animaux est de 20 chevaux ou mulets, de 100 bêtes à cornes et de 100 moutons.

Pour plus amples renseignemens, s'adresser sur les lieux à M. C. CHIAPALLA, et en ville, à MM. A. & Z. CAVELIER. 1er fev—6t, 3, 6, 10, 14 et 17fev.

S. J. SYLVESTER, Courtier d'Actions et de Change à New York, a l'honneur d'informer ses amis et ses correspondans qu'il a transféré son bureau au No. 22 Wall street à 130 Broadway à New York, où il est établi depuis 15 années, et qu'il n'a pas d'autres bureaux, ni dans cette ville ni ailleurs.
Il se livre aux affaires du change dans toutes leurs branches, vend et achète des actions et autres fonds et de la monnaie étrangère d'or et d'argent, fait ses recouvremens au taux ordinaire et avec exactitude des traites et billets aux Etats Unis, au Canada et en Europe.
Il délivre constamment des traites de $ 1 et au dessus sur pour toutes les parties de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Ecosse et du pays de Galles, et donne les plus hauts prix des lettres de change, et billets de la Banque d'Angleterre.
Il donne aux communications écrites la même attention qu'aux communications verbales, son adresse est S. J. Sylvester 130 Broadway au 22 Wall street New York. 14 jan—1m

HOTEL CONTI.
LOUIS CANONGE, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, que l'HOTEL vient de se trouver aujourd'hui sous sa direction.
Il espère que la commodité des appartemens, la propreté, les soins qu'il donnera [illegible] et la modération de ses prix, lui feront un nombreux [illegible]. 1 fev—5

GRAINES FRAICHES DE JARDIN—J. C. Galiay, marchand grainier fleuriste et pépiniériste, rue Condé, no. 51, près St. Philippe, Nlle Orléans, vient de recevoir de Bordeaux par le Talma, un assortiment de graines de jardinage de la dernière récolte, expédiées par M. A. Pechade, cultivateur et marchand de graines, près de Bordeaux, qui est renommé pour la qualité de ses graines. Le sieur Galiay aura toujours à vendre un assortiment d'arbres fruitiers et plantes d'ornement. 15 j—3m

A LOUER. Une maison à un étage, composée de six appartements, située rue Dauphine, entre Dumaine et St. Philippe. S'adresser à la maison située au coin des rues Dumaine et Dauphine. 16 jan—

A LOUER—La maison à trois étages, avec magasin, nouvellement construite, dans la rue des Magasins et Tchoupitoulas. Possession pourra être donnée immédiatement. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 rue de la Douane.

AVIS—Les soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général, qu'ils viennent d'ouvrir une maison de commerce en cette ville, sous la raison de J. Maureau, Vial & co. Ils ont ouvert leur magasin, encoignure des rues Royale et Orléans, où ils vendront en gros et en détail, aux prix modérés. Nouvelle-Orléans, le 27 janvier 1840. J. MAUREAU VIAL & co. jan—15

MR. ROLLIN a l'honneur d'informer le public qu'il enseigne le piano par une méthode particulière pour mettre les personnes qui désireront prendre des leçons à même d'apprécier ses principes. Il a déjà fait un enfant de dix ans qui fera entendre [illegible] à partir de cette date l'enfant est connu pour n'avoir aucune connaissance musicale. Rue St. Philippe entre Royale et Bourbon, No. 93. 2 jan—1s

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société pour la pratique de la loi à la Louisiane sous le nom de Peyton, Smith et Yerger et dans le Mississipi sous le nom de Yerger, Peyton & Smith, leurs bureaux seront 18 Place de la Banque à la Nouvelle-Orléans et à Vicksburg.
WIGHTMAN SMITH,
BALIE PEYTON, à la N. Orléans,
JACOB S. YERGER,
GEORGE S. YERGER, à Vicksburg. 1er fev—2m

AVIS—Le public est prévenu de ne point négocier trois billets faits par Auguste Metoyer, à ordre et endossés par N. Benoist, acceptés par Joseph Metoyer & Co, et payables [illegible] par Félix [illegible], notaire public, le 15 juin 1839, savoir:
1er—De la somme de $2,000, daté du 24 avril 1839, payable à un an.
2me—De la somme de $2,000, daté du 24 avril 1839, à un an de date.
3me—De la somme de $2,550, daté du 24 avril 1839, à un an de date.
4me—De la somme de $1,750, daté du 24 avril 1839, à un an de date.
Les dits billets ayant été illégalement obtenus [illegible] ne seront payés à leur échéance. JONAS, METOYER & Co, en liquidation, 127, rue du Canal.

PERDU—Marie perdu le certificat de dépôt ci-après spécifié—Attendu que A Rivarde & Co. de la Nouvelle Orléans, ont déposé à la Banque de la Louisiane de la Nouvelle Orléans, le 6 novembre 1839, neuf cent quarante-huit piastres et six cents, au crédit et à l'ordre de François Forbes, pour laquelle somme la dite Banque a émis le même jour un certificat sous le numéro 1832, que les dits sieurs A. Rivarde & Co. furent avoir inclus dans une lettre qu'ils ont adressée, le 16 novembre 1839, à Isidore Larguier, de Baton-Rouge par le bateau à vapeur Teche, capitaine Chauvin, celui qui trouvera le certificat est prié de le remettre à M. Isidore Larguier. Baton-Rouge, 4 janvier 1840. 25—3 1ps

ESCLAVES DE VALEUR A VENDRE.

UN mulâtre de 25 à 26 ans, parfait domestique, maître d'hôtel et cocher. Une négresse de 27 à 28 ans, excellente cuisinière française et américaine, lessiveuse et blanchisseuse. Ces esclaves sont acclimatés et peuvent être garantis sous tous les rapports; le propriétaire désire les vendre parce qu'il n'en a plus besoin.

Pour les conditions s'adresser encoignure St-Charles et Julie No. 145. 31 jan—6

AVIS—Une famille française peut fournir deux belles chambres, à deux jeunes gens, et les admettre à sa table, si cela leur convient. S'adresser au no. 30, rue de Chartres. 16 jan